
HISTOIRE

*Coordonné par Isabelle Grangaud**

Quoique en petit nombre, les ouvrages dont il est rendu compte dans cette livraison sont assez représentatifs de la production historiographique actuelle sur le Maghreb. Disons en tout cas que chacun renvoie à un type de pratique et/ou de sujet historique relativement récurrent, ce qui permet d'apprécier les lignes de forces de cette production, ses centres d'intérêt en même temps que ses limites, ses manques et ses silences.

Notons d'abord la publication de livres de témoignage. Un phénomène important ces dernières années, et qui contribue à étoffer notablement les rayons des librairies relatifs à l'histoire du Maghreb, en particulier de l'Algérie ; et à nourrir l'actualité de quelques maisons d'édition entreprenantes, à l'image de Casbah éditions à Alger, par exemple. Au sein de cette production, par définition consacrée à une histoire relativement récente, produite par ses acteurs, la guerre de 1954-62, sans cesse re-racontée, est omniprésente. L'actualité d'une telle production n'est pas nécessairement historiographique, puisqu'elle fait également écho à des débats de sociétés aujourd'hui vifs, ayant pour enjeu tant le « devoir » de mémoire que la légitimité politique, et aussi bien en France qu'en Algérie. Des témoignages critiques vis-à-vis de la version officielle des faits, ou dénonciateurs, en particulier de la torture pratiquée par l'armée française : de ce point de vue, le texte de Benoît Rey n'innove pas (les notes du compte rendu y font écho). Par contre il rappelle que ces témoignages, victimes de la censure, ont pour certains une longue histoire.

En un sens, la biographie de son grand-père que tente Jean-Philippe Ould Aoudia procède d'une même démarche de mémoire et de témoignage. Mais parce qu'il est question du destin d'un chrétien kabyle et citoyen français dans l'Algérie de la première moitié du ^{xx}e siècle, l'effet produit est différent ne serait-ce que parce que s'affiche une société moins attendue, plus complexe. Finalement, face à cette production de témoins (ou petits-fils de témoins), on est en droit de se demander de quoi sont révélatrices ces histoires sans historiens (ou historiens professionnels). Car le succès de cette production ne témoigne pas, ou pas seulement, d'une volonté d'instrumentaliser

* Chercheur CNRS-IREMAM.

l'histoire mais, à travers ses lacunes même, rend compte d'une soif inassouvie de connaître le passé.

Et c'est peut-être d'abord ainsi qu'il faut considérer le phénomène, qui lui aussi a pris une certaine ampleur, de réédition de textes anciens, appartenant tant à l'époque moderne qu'à la période coloniale, auquel contribue en particulier, mais pas exclusivement, depuis deux ans, le dynamisme remarquable des éditions Bouchène.

Par comparaison, on notera la difficile émergence du renouveau d'une histoire coloniale, dans le champ des études historiques du Maghreb, voire l'indigence d'un tel objet. Ce qui *a priori* paraît paradoxal, et qui souligne dans tous les cas la nécessité de repenser un projet proprement historiographique. Ce, notamment, face à un ensemble de travaux qui tout en se référant à l'histoire développent des approches économiques, sociologiques ou politistes... laissant finalement aux historiens le soin ingrat et fort peu productif, voire assassin pour la discipline, de dresser les chronologies, de s'en tenir à une histoire étroitement événementielle.

C'est pourquoi aussi, cette livraison fait une certaine place à une production qui n'appartient pas à proprement parler, encore qu'elle intéresse une période relativement tardive dans l'ensemble, à l'histoire contemporaine. S'il est question du XIX^e siècle, c'est en effet plus volontiers au titre de *terminus ad quem*, tant cette production réfère de préférence à l'époque ottomane, ou l'équivalent. Et si les tentatives ici présentées n'ont pas toujours été fructueuses, elles ont au moins la vertu de donner de la respiration à un champ historique qui tarde à s'enrichir d'objets nouveaux et d'approches originales.

Benoît REY, *Les Égorgeurs. Guerre d'Algérie. Chronique d'un appelé. 1959-1960*, Paris, 1999, Éditions Las Solidarias, 123 p.

Le livre de Benoît Rey ne peut, encore aujourd'hui, quarante ans après les faits, laisser indifférent. Le statut de certains livres est comme celui de certains hommes : nous bouleverser dans notre conscience intime et profonde d'être humain, mais aussi nous faire réfléchir et mieux comprendre, comme « chercheur », un « moment historique » où le quotidien fractionné et individuel de milliers de personnes se transforme en tragédie nationale. Dans la « Bataille de l'écrit »¹ engagée dès 1956, qui fut essentiellement, comme le souligne Pierre Vidal-Naquet², une bataille contre la torture, certains témoignages ont mis la Métropole « face à face » avec la guerre qui était faite en Algérie. Bien que plus tardif³ que ceux d'Henri Alleg⁴ et de Robert Bonnaud⁵, le témoignage de Benoît Rey reste d'un réalisme atroce et

1. Expression empruntée à un article de Michel Crouzet paru dans la *Nef* d'octobre 1962-janvier 1963, p. 47-65.

2. Pierre Vidal Naquet raconte dans son livre *Face à la raison d'État. Un historien dans la guerre d'Algérie* (Paris, 1989. La découverte, p. 15) comment, dès 1955-1956, il commence une collecte de documents sur la pratique de la torture en Algérie.

3. Le livre de Benoît Rey est édité, en 1961, après son retour d'Algérie, aux Éditions de Minuit.

4. Henri Alleg, *La Question*, Paris, Éditions de Minuit, 1957.

5. En avril 1957, la revue *Esprit* publie le témoignage de Robert Bonnaud sur la torture. Robert Bonnaud faisait, par ailleurs partie, de ce qu'on a appelé le réseau des « porteurs de valise ».

confondant. En rappelant, comme l'explique si bien Benjamin Stora, combien « les guerres démaquillent les sociétés (étouffées de fards, de rubans, d'artifices), où le paraître prime sur tout ; en montrant en fusion, les pulsions noires qui les habitent »⁶. Puisé à la veine des appelés (rappelés) du contingent⁷ « qui ont parlé », le livre de Benoît Rey répond au « silence » et à « l'amnésie » qui semble avoir touché la presque quasi-totalité des deux millions de soldats français⁸ qui ont traversé la Méditerranée entre 1955 et 1962. Pendant cette même période pourtant, 784 306 de ces soldats, « malades »⁹, ont été soignés dans les infirmeries et/ou hôpitaux militaires qui le permettaient. De ces « maladies », souvent excroissances honteuses d'un traumatisme fort et généralisé, on entend un écho lointain et assourdi dans le témoignage de Benoît Rey. Mais ce qui prime, ce sont les destructions de l'armée française qui faisaient, en son temps, dire fièrement au maréchal de Saint Arnaud : « Le pays des Beni Menasser est superbe et l'un des plus riches que j'ai vu en Afrique... nous avons tout brûlé, tout détruit »¹⁰ et l'usage généralisé de la torture qui touche pèle mèle les combattants et les populations civiles¹¹. Ainsi ce qu'il nous dépeint, avec un acharnement chirurgical, c'est le quotidien des exactions et le rôle central, dans ce quotidien, des troupes spéciales et des « supplétifs indigènes ». Mais aussi le rôle, plus méconnu et occulté, des jeunes appelés du contingent¹². Que dire, qui n'ait déjà été des milliers de fois ressassé, sur le processus qui transforme un homme en tortionnaire ? Dans cette analyse, forcément introspective, parce que vécu au plus près des événements racontés, Benoît Rey donne l'explication suivante : « Qu'on pense au petit employé qui, mobilisé en Algérie, a plein pouvoirs sur la vie et la mort. Comme les esclaves assoiffés d'autorité, il en abuse » (p. 14).

6. Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Algérie-Vietnam, en France et aux États-Unis*, Paris, Éditions La Découverte, 1997, p. 13.

7. Comme le souligne Pierre Vidal-Naquet, plusieurs documents furent reproduits clandestinement par de jeunes appelés tels Jacques Inrep. Ce dernier permit à la circulaire du Colonel Renoult du 14 août 1959 recommandant la « destruction physique » des membres de l'Organisation politico-administrative du FLN (OPA) d'arriver jusqu'à nous. Voir Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'État*, op. cit., note p. 17.

8. Ces soldats provenaient de toutes les régions géographiques françaises et de toutes les classes sociales. Leurs effectifs représentaient quand même 4,6 % de la population totale de l'époque.

9. Chiffres de la FNACA et de l'ARAC (organisations d'anciens combattants). Voir Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre*, op. cit., p. 76.

10. Jean-Philippe Ould Aoudia, *Un Élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Paris, Éditions Tirésias, 1999, p. 17.

11. Face à la répression, quelques insoumis et déserteurs comme l'aspirant communiste Maillot, Noël Favrelière, Maurice Maschino... et quelques manifestations de disponibles et de rappelés comme celles de l'automne 1955 et du printemps 1956.

12. En 1960, Pierre Vidal-Naquet tempérait en partie ce jugement en remettant en cause, non pas l'usage généralisé de la torture en Algérie, mais le rôle généralisé des « acteurs » dans cet usage. « Parce que la torture continue à être quotidiennement utilisée en Algérie, on en est venu à penser que chaque soldat risquait d'être complice. Ce n'est qu'à moitié vrai, la torture étant pratiquée de plus en plus par des unités spécialisées (style DOP), le soldat du contingent, statistiquement, ne risque guère de torturer ». « Le sens d'un refus », texte publié dans *France-Observateur* le 6 octobre 1960 et repris dans *Face à la raison d'État*, op. cit., p. 86 à 92.

En septembre 1959, quand Benoît Rey¹³ quitte Marseille pour l'Algérie, il a vingt-et-un ans et chante, par bravade, *l'internationale*. Son arrivée, marquée selon ses propres dires, par « la lumière plein les yeux et la guerre dans les rues, sous le soleil vertical » (p. 31) ne ressemble pas à ce qu'il croit connaître de l'Algérie en guerre : « J'avais rencontré auparavant des officiers qui revenaient d'Algérie. Ils m'avaient parlé du travail que la France accomplissait dans le bled. Certains évoquaient des cadeaux, des méchouis, des adieux émouvants. Je les avais crus. Ils m'avaient parlé de la nécessité du renseignement, de la torture. « Si j'en torture un, c'est pour en sauver cinquante ». Je les avais crus, sans les approuver » (p. 36). C'est pourtant cette cruelle réalité du terrain qui s'impose à lui. Une réalité qui depuis le 16 mars 1956 et la promulgation de la loi 56 258¹⁴ met en place des « zones interdites » à toute présence humaine (sauf militaire) sous peine de mort. C'est dans une de ces zones, dans le nord Constantinois, que Benoît Rey, désigné « volontaire » d'un commando de chasse¹⁵, opérera. C'est là que commencera son véritable apprentissage de la guerre qui lui fera dire au moment de son départ : « C'est fini. Je ne verrai plus violer les femmes, égorger les hommes. Je ne marcherai plus dans la montagne, comme une bête, à la poursuite d'hommes rebelles. Je ne serai plus responsable (car un renseignement extorqué et dont nous profitons nous rend tous responsables de cette torture). Je ne verrai plus les enfants qui ont faim. Je ne veux plus voir, plus entendre. Il faut du temps pour purifier un regard. Il faut du temps pour oublier les cris. Il faut du temps pour détruire ces visages de brutes, de bourreaux, mes camarades. Il faut du temps pour tendre de nouveau la main, par-dessus la guerre » (p. 90). Son unité, commandée provisoirement par un lieutenant du contingent, comprend une section de commandement, trois sections de combat et une harka. Dans les sections, composées d'un tiers de FNSA¹⁶ et de deux tiers d'Européens, il règne un « racisme paisible » cheillé à l'horreur : « Un caporal-chef égorge un prisonnier [...]. Quelqu'un veut conserver les oreilles du mort. Le caporal-chef les coupe et les offre » (p. 89) ou encore « un aspirant s'éloigne avec un prisonnier et l'abat d'une rafale dans le dos en disant avec un large sourire : « il a de la chance, celui-là, je lui ai tourné la tête vers la Mecque » (p. 42). Ces actes banalisés à force d'être quotidiennement répétés montrent la nature et l'ampleur de la répression dont l'objectif principal est toujours, dans l'esprit des militaires, de briser l'alliance objective entre la population algérienne et la rébellion. Ainsi pour isoler les maquisards et les priver de leur soutien, l'armée ratisse les djebels. C'est au sortir d'un de ces « ratissages » que Benoît Rey avouera avoir versé « ses premières larmes d'homme ».

13. Benoît Rey est issu d'une famille aisée et conservatrice avec laquelle il a rompu en 1957 et notamment avec son père « farouchement maurassien et pétainiste ». Sur cette question voir Benoît Rey : « L'arme à gauche » in *L'opposition artistique*, novembre 1964, p. 7.

14. Grâce à cette loi, le résident général Robert Lacoste obtient des « pouvoirs spéciaux » sans commune mesure avec l'état d'urgence qui avait été accordé à Soustelle. Ce qui ne l'empêche pas, le 7 juin 1957, de remettre tous les pouvoirs au général Massu.

15. Les commandos de chasse sont des unités d'élite, au même titre que les parachutistes et la Légion étrangère. Béret noir, veste camouflée, pantalon de treillis. Unité de volontaires.

16. Français de souche nord-africaine. On désigne ainsi les jeunes Algériens appelés sous les drapeaux. Les harkis et les moghaznis, eux, sont des engagés.

En décembre 1951, Claude Bourdet dans un article de l'*Observateur* demandait gravement : « Y a-t-il une Gestapo algérienne ? ». Sa question fait brutalement écho, dix ans plus tard, à celle de Benoît Rey : « N'y aura-t-il jamais de Nuremberg algérien ? ». Les témoignages des rappelés, l'action des comités d'intellectuels¹⁷, les dénonciations de la presse parallèle *Témoignages et Documents* et *Vérité-Liberté* notamment, les prises de positions et les démissions des « traîtres » à l'appareil d'État n'avaient-ils pas posé les jalons de cette exigence de vérité et de justice ? Ainsi Robert Delavignette¹⁸ dénonçant en 1957, dans un rapport non suivi, la mort par asphyxie, dans des chais à vin, sous la responsabilité d'officiers français, de plusieurs dizaines d'Algériens. Ainsi Jean Mairey¹⁹, premier policier de France : « Chef responsable de la Sûreté nationale française, il m'est intolérable de penser que des policiers français puissent évoquer par leur comportement les méthodes de la Gestapo. De même, officier de réserve, je ne puis supporter de voir comparer des soldats français aux sinistres SS de la Wehrmacht »²⁰. Ainsi enfin Paul Teitgen²¹ qui démissionne le 29 mars 1957 de son poste de secrétaire général de la préfecture d'Alger : « sur certains assignés les traces profondes des sévices et des tortures qu'il y a 14 ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo de Nancy »²². À « pouvoirs spéciaux », « procédés spéciaux ». Est-il étonnant alors de constater l'existence, dans les prisons et dans les villes, de structures où la torture se pratique « légalement », par exemple dans les OR²³ et dans les Centres de renseignements et d'action (CRA)²⁴. Sans parler évidemment de la somme inchiffrable de « tortures informelles » commises dans les bleds qui n'étaient que les marques brutes de la force et du pouvoir. « Quel nom aura notre honte ? Quel remord sera le nôtre ? » s'interroge Benoît Rey : « Au fil des jours, c'est l'emprisonnement, l'assassinat anonyme et collectif, les coups de crosse, les injures. Et personne ne dit rien, chacun se repose sur l'autre. Personne ne prend de responsabilités » (p. 53). Dans l'ordre des responsabilités justement qui sont les plus coupables ? Les jeunes appelés qui se transforment dans l'action en « bouchers psychopathes » : « Au commando, j'ai des camarades d'une serviabilité, d'une gentillesse étonnante. Mais dès qu'on les affuble d'un uniforme prestigieux, comme le camouflé, ce sont d'autres hommes. Jacques M..., un bon copain, viole un jour une femme. Le soir, il écrit à sa fiancée une lettre pleine de tendresse. Le jour même où il égorgera un homme, Antoine B... donnera à manger à un enfant affamé » (p. 45) ? Le haut commandement militaire dont les décisions et actions

17. Le plus connu, le Comité Maurice Audin est créé fin 1957 à l'initiative de Michel Crouzet, Luc Montagnier, Jacques Panijel, Marianne Debouzy, Bernard Kayser, Jean Gillet, Laurent Schwartz, Michel Cadot, Pierre Vidal Naquet.

18. Gouverneur général du Cameroun. Directeur de l'École coloniale devenue Ecole de la France d'Outre-mer. Un des fondateurs en 1956 de « l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française ». Membre de la Commission de sauvegarde créée en 1957 par le gouvernement Mollet, il en démissionnera en la même année après avoir dénoncé l'usage de la torture.

19. Résistant. Compagnon de la Libération. De 1954 à 1957, Jean Mairey occupa le poste le plus élevé de la hiérarchie policière française, la direction générale de la Sûreté nationale.

20. Jean-Philippe Ould Aoudia, *op. cit.*, p. 80.

21. Résistant, Paul Teitgen fut torturé puis déporté à Dachau. En 1956, il devient secrétaire général chargé de la police générale à la préfecture d'Alger.

22. Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 162.

23. OR : office de renseignements. Structure qui existe dans de nombreux camps.

24. Notamment la ferme Améziane de Constantine. Pour plus de détails voir p. 107 à 114.

« exemplaires » faisaient dire à Ferhat Abbas : « Tous les généraux d'Afrique sont des salopards »²⁵ ? Qu'on pense seulement au sort funeste des « crevettes Bigeard »²⁶ ou des 3 024 « disparus » de la bataille d'Alger conduite sous les ordres du général Massu. Les politiques enfin qui ont ceci d'effrayant qu'ils peuvent devenir criminels sans se sentir responsables ? Comme Jacques Soustelle qui le 19 avril 1961 au troisième colloque de Vincennes comparait encore les représentants du GPRA à des criminels de guerre : « Entre Krim Belkacem et Eichmann, il n'y a qu'une différence de degré, non de nature. L'un employant des méthodes industrielles, l'autre utilisant des méthodes artisanales »²⁷, alors même qu'ancien gouverneur général de l'Algérie il avait couvert de son autorité la pratique généralisée de la torture...

« La polémique n'est pas notre but... et, si nous faisons scandale, c'est non par goût du scandale, mais parce que le scandale nous prend à la gorge »²⁸ disait André Mandouze en 1951. L'actuelle réédition du livre de Benoît Rey, interdit à sa sortie en 1961, nous renvoie à cette vérité première. Témoigner de la « grande misère de ce peuple qui veut se hisser jusqu'à nous, alors que nous nous dégradons » (p. 88) aura sans doute permis à Benoît Rey d'exorciser « sa sale guerre ». Il ne l'aura pas permis à une société française, qui suivant une longue tradition séculaire, fera le choix de la loi d'amnistie²⁹ pour diluer sa responsabilité et sa culpabilité. « Le rebelle a le visage de la guerre, parfois il a son sourire » écrivait Benoît Rey. Le même sourire que les « disparus » du 17 octobre 1961³⁰, témoins à jamais muets d'une réalité absurde et indicible...

Jean-Philippe OULD AOUDIA, *Un élu dans la guerre d'Algérie*, Paris, 1999, Éditions Tirésias, 194 p,

Avec *Un élu dans la guerre d'Algérie*, Jean-Philippe Ould Aoudia³¹ nous dresse un tableau méconnu et contrasté (contenu dans le sous-titre : *droiture et forfaiture*) de ce qu'a été l'action politique des élus algériens sous la colonisation française. À travers la figure haute en couleur de son grand-

25. Ferhat Abbas, *Guerre et révolution en Algérie*, t. 1, *La Nuit coloniale*, Paris, Julliard, 1962, p. 67.

26. On appelait ainsi les cadavres des Algériens torturés et assassinés par Bigeard, que celui-ci faisait discrètement disparaître en mer.

27. Bernard Ullmann, *Jacques Soustelle*, Paris, Plon, 1995, p. 312.

28. André Mandouze, « Consciences Algériennes », 1951.

29. Dès le 22 mars 1962, le gouvernement amnistie les infractions commises « dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne ». Le 14 avril, ces dispositions furent étendues à la Métropole. Le 31 juillet 1968, une nouvelle loi d'amnistie pardonne « toutes les infractions commises par les militaires ayant servi en Algérie ». Et le 3 décembre 1982, le gouvernement Mauroy décida de rétablir dans leurs dignités et carrières « les anciens fonctionnaires, militaires et magistrats » qui avaient été radiés à la suite de condamnations ou de sanctions liées à leurs activités subversives. Voir Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d'État op. cit.*, note p. 36 et 37.

30. Le 17 octobre 1961 aura montré que le système de répression et de torture utilisé en Algérie pouvait s'exercer en toute impunité en Métropole. Certains des Algériens (plusieurs milliers selon les estimations les plus basses) arrêtés ce jour-là furent jetés à la Seine après avoir été assassinés.

31. Jean-Philippe Ould Aoudia est médecin. Il est aussi l'auteur de plusieurs livres dont *L'Assassinat de Châteaufort* (Paris, Éditions Tirésias, 1992) où il raconte l'histoire de l'assassinat, par l'OAS, de son père.

père, Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia, l'auteur tente, avec conviction, de réhabiliter le travail de ces hommes qui auraient été, selon lui, « méprisés ou oubliés par l'historiographie officielle ». Il nous montre aussi un formidable destin individuel qui conduira, à l'indépendance, Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia, le petit berger de Soummeur jusqu'au poste de président de chambre à la cour suprême d'Alger. Entrelaçant efficacement, page après page, l'histoire personnelle de son grand-père avec celle de l'Algérie, Jean-Philippe Ould Aoudia offre un regard à la fois intimiste et engagé sur la vie et l'action politique de son aïeul. Offre-t-il un avis objectif ? Est-il possible, dans l'écriture de l'histoire, d'en produire un ? Jean-Philippe Ould Aoudia donne à cette question la réponse suivante : « Toute écriture sur l'histoire ambitionne à l'objectivité. Un petit-fils peut-il examiner d'un regard dénué d'affection l'action politique de son grand-père ? Si l'on partage l'avis selon lequel : « toute étude objective suppose qu'on y soit engagé de toute son âme, cœur et esprit ³², alors ces pages constituent un modèle d'objectivité ³³ ». De cœur, d'âme et d'esprit, on en trouvera en effet à la lecture de ce livre foisonnant et documenté ou le regard a certainement valeur de témoignage et ou l'histoire récente de l'Algérie est disséquée à l'aune de l'identité et des engagements pluriels de Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia.

En effet, Berbère en pays arabe, devenu chrétien en pays musulman, Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia a vécu tout le long de sa vie dans une situation pour le moins paradoxale. Jean-Philippe Ould Aoudia raconte à ce propos une anecdote des plus éclairantes. Dans une affaire de justice qu'il devait régler Jean-Philippe Ould Aoudia demande audience au président de la République Houari Boumedienne : « Celui-ci exigeait que ministres et hauts responsables de l'Etat s'expriment en arabe devant lui, langue que Jean-Philippe Ould Aoudia ne connaissait pas. S'en suit le dialogue suivant entre les deux protagonistes :

- Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, car je ne sais pas parler l'arabe. Faut-il que je m'adresse à vous en kabyle, qui est ma langue maternelle, ou en français ? ».

- « Vous pouvez parler en français » aurait répondu Boumedienne. Au-delà de la question centrale du plurilinguisme en Algérie (dans son rapport langue maternelle/langue nationale et langue majoritaire/langue dominante) qui nous montre la richesse, la diversité et la complexité du problème (plusieurs langues sont parlées respectivement par plusieurs groupes et parfois simultanément et transversalement par quelques groupes), ce que révèle cette anecdote, c'est la coexistence d'identités linguistiques différentes participant toutes à un ensemble national algérien. Et si, selon l'expression d'Irène Fénoglio, « la révolution se disait en arabe » ³⁴, c'est la situation particulière de la langue française - dont on ne doit pas oublier qu'elle était aussi la « langue de la colonisation » -, marquant le lien d'une communauté à une autre, au-delà des usages autochtones et de « l'arabisation » de la société, qui est ici mise en exergue. Faire lien, ce sera d'ailleurs toujours la volonté de

32. André Mandouze, *Mémoires d'Outre-siècle*, Paris, Viviane Hamy, 1999, p. 311.

33. Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 9.

34. On lira à ce propos l'article d'Irène Fénoglio sur « Réforme sociale et usage des langues », *Lettre d'information de l'AFEMAM*, Strasbourg, 1992, p. 76-77.

Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia. En ce sens, pur produit de l'éducation coloniale, on ne peut que constater l'exemplarité d'un parcours fortement marqué par la croyance dans les idéaux de « Liberté, égalité, fraternité » portés par la République française. D'autres que lui y croiront aussi. Comme ces anciens combattants algériens soumis à la torture criant : « Vive la France ! Vive la France ! »³⁵. Méconnaître ou nier la force d'attraction qu'a pu représenter, en son temps, « l'universalisme à la française » sur une partie de la population colonisée, c'est selon Jean-Philippe Ould Aoudia, ne pas comprendre en quoi son existence même portait en elle les germes de l'inéluctable révolution algérienne³⁶. C'est ne pas comprendre non plus pourquoi la transition vers une nation algérienne a pu prendre forme, puis s'imposer, chez les hommes qui avaient le plus œuvré, en vertu même de la croyance en ces idéaux, pour l'intégration de l'Algérie à la France. Ce qui fera dire à Ferhat Abbas au moment du ralliement de Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia à l'idée nationale algérienne : « si même les Berbères naturalisés français et christianisés comme Maître Ould Aoudia »...

Il est vrai que rien, dans le parcours de Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia, ne le portait en ce sens. Entré à l'école des Pères Blancs de Ouaghzen en octobre 1899, il acquiert en 1902 le certificat d'études primaires et deux ans plus tard le brevet élémentaire. Pour Boudjemâ, comme pour les quelques rares enfants qui comme lui, ont alors accès à l'école³⁷, la scolarisation représente « le bond de mille ans » décrit par Augustin Ibazizen³⁸. Mais si l'école coloniale met en scène un « passage sans transition de l'ère pastorale au siècle des lumières »³⁹, elle s'inscrit aussi dans la vaste querelle des lois scolaires de Ferry et de la séparation de l'Église et de l'État dont on peut constater les soubresauts jusqu'en Kabylie. Ainsi, Jean-Philippe Ould Aoudia nous décrit les relations orageuses entre l'Église catholique et l'administrateur de la commune mixte de Michelet à propos de l'ouverture d'une école laïque en 1881. De même, lorsqu'en 1868, Jules Ferry décrète l'ouverture de quinze écoles dans le cercle de Fort National⁴⁰ il le fait précisément dans un périmètre et sur un territoire où les Pères blancs possédaient déjà cinq établissements

35. Henri Alleg, *La Question*, Paris, Éditions de Minuit, 1958, cité dans Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 27.

36. Fanny Colonna fait fort justement remarquer combien cette croyance dans les idéaux de la République a profondément biaisé le débat sur la décolonisation. En effet, les courants de pensée émancipateurs et républicains ont vécu dans l'illusion que l'émergence d'une nation algérienne ne pouvait passer que par le prisme de l'universalisme de 1789. C'était oublier un peu vite l'importance du « facteur religieux » dans la guerre de libération. C'était oublier aussi combien cette illusion reposait en grande partie sur un amour de soi » plutôt que sur une reconnaissance de l'autre. Fanny Colonna « Le statut du religieux dans la théorie sociologique française, vu du point de vue des travaux sur l'islam maghrébin », Colloque ASFR, février 1997, 18 p.

37. En 1889, le taux de scolarisation de la population indigène est de 2 %. Il sera de 8,9 % en 1930 et de 15 % en 1954. L'effectif d'enfants algériens scolarisés passe entre 1890 et 1940 de 10 000 à 100 000. Après la deuxième guerre mondiale, il atteindra le chiffre de 700 000. Voir Fanny Colonna, *Instituteurs algériens 1883-1939*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 49 et 50.

38. Augustin Ibazizen, *Le Pont de Bereq'Mouch ou le bond de mille ans*, Paris, La table ronde, 1979.

39. Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 20.

40. Le cercle de Fort National compte à l'époque 60 000 habitants, comme la ville de Michelet.

scolaires. En 1905-1906, l'enseignement des indigènes du département d'Alger comptait seulement 10 écoles religieuses pour 119 écoles laïques. Ces 10 écoles ne recevaient que 5 % des 12 623 élèves scolarisés la même année ⁴¹. Sur cette « querelle scolaire » très franco-française dont on peut, encore aujourd'hui, voir les survivances, se surexpose un autre débat, celui-là éminemment colonial, sur la pertinence d'un enseignement à destination des populations indigènes. En ce sens « la réforme scolaire de 1883 ⁴² et l'ensemble de la politique scolaire française en Algérie peuvent être interprétés de deux manières diamétralement opposées : comme solidaire de toute une politique assimilatrice et destructrice, exploitée par les colons en vue du renforcement de leur domination, ou au contraire, comme un moyen pour les républicains libéraux et indigénophiles alors au pouvoir de tempérer la domination des colons » ⁴³. Ainsi la politique scolaire en Algérie trouvera un développement équivoque dans la cohabitation d'une irréductible et permanente hostilité des colons : « pourquoi bâtir pour les petits Kabyles de véritables palais scolaires, (car) il n'y a pas d'écoles pour les enfants de colons mais il y en a toujours pour les pouilleux de la montagne ⁴⁴ » avec l'élaboration et la théorisation en Métropole d'un véritable discours émancipateur : « Certainement l'instruction fera que l'indigène sera moins facile à exploiter, qu'il connaîtra mieux ses droits, qu'il saura mieux se protéger contre l'arbitraire. Mais qui donc ici pourrait le regretter ? ⁴⁵ ». D'une certaine manière, comme l'explique très bien Fanny Colonna, c'est sur ses contradictions et sur sa « relative neutralité » que se construira et s'imposera le système scolaire colonial. Si les écoles-gourbis (censées dispenser un enseignement pratique « non émancipateur »), sont bien le signe de la pression constante des colons sur la politique scolaire, elles disparaissent bien vite au profit de l'école « comme en France ». Imposée d'abord dans le principe, cette « politique » obtiendra ensuite l'aval des populations qui tenteront d'en faire un « outil » d'apprentissage, de résistance et d'ascension sociale. Ce qui fera dire à Mouloud Feraoun : « Sur un bulletin de notes à l'École Normale je retrouve « élève très consciencieux et très méritant ». Je pense bien ! Il y avait le beefsteack au bout ⁴⁶ ». L'impact de cette politique restera pourtant dérisoire, la demande étant de beaucoup supérieure à l'offre : « Or, avec le rythme actuel, on construit une quinzaine de classes indigènes par an, ce qui ne correspond même pas à l'augmentation de l'effectif de la population scolaire pendant une année. Ainsi le retard non seulement ne se rattrapera jamais mais il s'aggrave sans cesse ⁴⁷ ».

« Miraculé d'un système », Jean-Philippe Ould Aoudia l'est certainement. Ayant obtenu en 1905 son brevet de capacité pour l'enseignement primaire,

41. Chiffres issus de l'étude d'Antoine Léon, *Colonisation. Enseignement et éducation*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 170, cité par Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 23.

42. Le décret du 13 février 1883 rend en Algérie l'école laïque, gratuite et obligatoire.

43. Fanny Colonna, *Instituteurs algériens*, *op. cit.*, p. 37.

44. *La Pensée libre d'Alger* du 15 mars 1905, cité par C.R. Ageron, « La France a-t-elle eu une politique kabyle ? », *Revue historique*, n° 223, avril-juin 1962.

45. M. Combes, discours au Sénat, 7 avril 1895. Cité dans Fanny Colonna, *op. cit.*, p. 38.

46. Mouloud Feraoun, *Journal*, Paris, Seuil, 1962, cité dans Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 19.

47. M. Viollette, « L'Algérie vivra t-elle ? », Paris, 1931, p. 258-259, cité par Fanny Colonna, *op. cit.*, p. 50.

il enseigne un temps dans la petite école de Taourirt qui lui a été confié par les Pères blancs. En 1911 il quitte l'enseignement pour devenir aoum (chaouche) judiciaire à la justice de paix de Michelet. C'est là qu'il découvre sa vocation. Licencié ès droit en 1920, il devient avocat au barreau de Tizi Ouzou. Et la même année obtient la nationalité française. Déjà considéré par les musulmans comme apostat⁴⁸ pour avoir accepté le baptême en 1905, Jean-Philippe Ould Aoudia n'était plus, comme citoyen français, rattaché au droit coranique. Obtenait-il par là même un statut privilégié ? Selon Jean-Philippe Ould Aoudia, l'administration française refusera de porter sur les registres d'état civil son nom chrétien jusqu'en 1928. Elle créera d'ailleurs, pour les Kabyles christianisés comme Boudjemâ, dont elle ne savait apparemment que faire, l'étonnante catégorie de « musulmans chrétiens⁴⁹ ». C'est donc avec cette double appartenance de « musulman chrétien » et de « citoyen français » que Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia s'engage dans le combat politique. En 1948, âgé de 60 ans, il est élu conseiller général de la 13^e circonscription d'Alger, celle de Grande Kabylie. Et en février 1951, il devient délégué⁵⁰ à l'Assemblée algérienne ou il adhère à « l'intergroupe des libéraux⁵¹ », formation censée faire lien entre les élus des deux collèges. À partir de cette date et jusqu'en septembre 1955, il se bat pour l'intégration de l'Algérie à la France. N'ayant pas oublié la leçon de Sétif, Jean-Philippe Ould Aoudia choisit la voie du légalisme en exigeant inlassablement l'égalité des droits et la création d'un véritable statut pour les Algériens⁵². Quant à son action politique locale, elle est essentiellement tournée vers la lutte contre la famine et le développement. Profitant de sa position au sein de la commission dite des grands travaux, il obtient des subventions qui lui permettent de mettre en place, en Grande Kabylie, des écoles, des routes, des réseaux d'adduction d'eau, des lignes électriques. Au plan national, sa position fortement intégrationniste⁵³ se transforme, à mesure que la répression, après le déclenchement de la « toussaint rouge », s'installe. Cette position « intégrationniste » alliée à un souci permanent de dénoncer les exactions commises par l'armée et les milices de colons sur les populations civiles, cristallise d'ailleurs de vives critiques du côté français et de fortes interrogations du côté algérien. Si

48. Jean-Philippe Ould Aoudia est aussi considéré comme un renégat dans les milieux qui défendent l'Algérie française. Ainsi, au moment de sa prise de position officielle en faveur de l'idée nationale algérienne, il est pris à partie dans une lettre anonyme émanant de ces mêmes milieux : « Ayant renié votre religion musulmane pour devenir catholique, il n'est pas étonnant que vous reniez maintenant votre patrie d'adoption (à qui vous devez tout) pour adopter lâchement la prétendue idée nationale algérienne à laquelle, selon vous, l'immense majorité de la population est acquise... ». Lettre reproduite dans Jean-Philippe Ould Aoudia, (cahier central).

49. Cette volonté de « classer » les hommes imprégnant toute la société. Ainsi on retrouve au grès des notes, des rapports et des discours, des « Indigènes », des « Arabes », des « Algériens musulmans », des « Français de souche nord-africaine » (FNSA).

50. Bien que Français, Jean-Philippe Ould Aoudia sera rattaché au deuxième collège.

51. « l'intergroupe des libéraux » a été créé en 1951 par Jacques Chevallier, délégué et maire d'Alger. Composé de 40 délégués des deux collèges, cette formation très hétérogène (on y retrouvait aussi bien un Raymond Laquière, un Alain de Sérigny et un Abderrahmane Farès) n'a pas survécu au départ de Chevallier pour Paris et l'Assemblée nationale.

52. L'abrogation du Code de l'indigénat le 7 mars 1944 et les dispositions prises par le gouvernement Ramadier en 1947 ne réglaient pas la totalité des problèmes concernant la citoyenneté. D'autant que le système bicaméral était maintenu.

53. Il sera signataire, en 1954, avec 26 autres délégués d'un projet au gouvernement pronant l'intégration.

l'administration coloniale, après avoir largement entretenu la fraude électorale et le clientélisme s'interroge hypocritement sur la « sécession » de ces quelques « pseudos élus... qui ne représentent plus rien, ni personne ⁵⁴ » parce qu'ils ont cessé ou refusé d'être « à la botte », l'Algérie des maquis, qui depuis le 1^{er} novembre 1954 fait entendre la solution des armes, se questionne sur le positionnement de ces mêmes élus. Leur réponse : « la motion des 61 » entérinera le rejet de l'intégration et leur ralliement à une idée nationale algérienne. Très actif dans la rédaction de la motion, Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia l'est tout autant dans la création du comité de coordination de l'action des élus qui en résulte et dont il devient le secrétaire général. Cette volonté de ne jamais quitter « son poste de combat » indispose le FLN qui exige, sous peine de mort, la démission de tous les élus algériens. Comme l'explique Mouloud Feraoun : « L'objectif pour les patriotes était de prouver que l'Algérie n'était pas un territoire français contrairement aux prétentions gouvernementales » ⁵⁵. L'argument, en effet d'importance, est selon Jean-Philippe Ould Aoudia discuté au cours d'une réunion secrète avec les responsables politiques de la résistance à Alger ou Boudjemâ aurait fait valoir la nécessité : « de conserver ce petit espace politique, notamment contre les ultras... pour faire entendre la voix du peuple ⁵⁶ », aurait fait ressortir : « l'intérêt pour les populations victimes de la répression de disposer de porte-parole susceptibles de prendre leur défense dans le cadre légal français » et aurait juré : « de ne jamais se substituer aux révolutionnaires dans des domaines qui relevaient de la lutte de libération ⁵⁷ ». Au cœur de ce serment, la reconnaissance d'un mouvement de libération national seul apte alors, à représenter légitimement ⁵⁸ le peuple algérien ⁵⁹, mais aussi la reconnaissance d'une prise de conscience d'un homme et de son cheminement : de l'idée d'intégration à celle de l'indépendance. À travers le parcours de Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia, ce sont les tâtonnements et balbutiements de la constitution de la nation algérienne que nous pouvons voir à l'œuvre, jusque dans la mort tragique et inutile de son fils aîné Salah Henri Ould Aoudia, assassiné par l'OAS aux côtés de Mouloud Feraoun ⁶⁰. Tout l'intérêt du livre de Jean-Philippe Ould Aoudia, aura été de nous montrer, ces tâtonnements et balbutiements, intacts et vivants, réunis dans la personnalité de Boudjemâ Benjamin Ould Aoudia, qui le 11 janvier 1963 à plus de 75 ans écrivait encore au président de la République algérienne pour se mettre à la disposition de l'État avec : « le simple désir de servir son pays »...

Christelle TARAUD

54. Georgette Elgey, *Histoire de la IV République*, Paris, Éditions Fayard, 1962, T2, p. 562.

55. Mouloud Feraoun, *op. cit.*, p. 50.

56. Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 140.

57. *Ibid.*

58. Encore faut-il se souvenir que le mouvement de libération national n'était ni unanime (dissensions entre MNA et FLN), ni homogène (tensions, lutte pour le pouvoir et règlements de compte parfois expéditifs agitaient le FLN, en Algérie et en France).

59. Ferhat Abbas adoptera exactement la même attitude : « Je n'ai aucune qualité pour discuter avec la France. Les hommes qui mènent l'action sont seuls habilités à le faire », cité par Jean-Philippe Ould Aoudia, p. 142.

60. Le 15 mars 1962, six des principaux dirigeants des Centres sociaux éducatifs sont assassinés par l'OAS : Marcel Basset, Robert Eymard, Mouloud Feraoun, Ali Hammoutene, Maxime Marchand, Salah Ould Aoudia.

Livraisons des Éditions Bouchène sur l'histoire du Maghreb

Plusieurs ouvrages fort importants pour la connaissance du Maghreb et plus particulièrement de l'Algérie viennent d'être réédités. Tous sont d'un grand intérêt. Il s'agit de travaux devenus d'accès difficile et pourtant fondamentaux pour qui s'intéresse à l'histoire de l'Algérie à l'époque ottomane et au début de la colonisation française. Ces rééditions viennent compléter, de façon heureuse, celles qui nous avaient été fournies par les éditions Bouslama à Tunis au début des années quatre-vingt ⁶¹.

La majeure partie de ces nouvelles rééditions proviennent des éditions Bouchène ; il s'agit, dans la plupart des cas, de la reproduction d'articles copieux et fondamentaux qui ont été publiés au XIX^e siècle dans diverses revues. Ces travaux sont, dans l'ordre chronologique, les suivants :

(Fray) Diego de Haëdo, *Topographie et Histoire générale d'Alger*, traduction Dr Monnereau et A. Berbrugger, présentation de Jocelyne Dakhli, Saint-Denis, Bouchène, 1998, 238 p. ; (Fray) Diego de Haëdo, *Histoire des Rois d'Alger*, Traduction H-D de Grammont, présentation de Jocelyne Dakhli, Saint-Denis, Bouchène, 1998, 238 p. ; Joseph Nil Robin, *La Grande Kabylie sous le régime turc*, présentation et notes d'Alain Mahé, Saint-Denis, Bouchène, 1998, 157 p. ; Paul Ruff, *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudete 1534-1558*, présentation de Chabtak de la Véronne, Saint-Denis, Bouchène, 1998, 205 p. ; Luis Joseph de Sotomayor y Valenzuela, *Brève relation de l'expulsion des juifs d'Oran en 1669*, traduction, présentation et notes de Jean-Frédéric Schaub, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 165 p. ; Joseph Nil Robin, *Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838*, présentation de Alain Mahé, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 82 p. ; Clemens Lamping, *Souvenirs d'Algérie (1840-1842) Erinnerungen aus Algerien*, traduit de l'allemand avec présentation et note par Allain Carré, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 182 p. ; René Maunier, *Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord*, présentation et notes de Alain Mahé, Saint-Denis, Bouchène, 1998, 181 p. ⁶²

À ces neuf ouvrages, il convient d'en ajouter un dixième tout aussi important, Abd El Hadi Ben-Mansour, *Alger XVI^e-XVII^e siècle, Journal de Jean-Baptiste Gramaye*, « évêque d'Afrique », préface d'André Mandouze, Paris, Cerf, 1998.

61. En particulier : Venture de Paradis, *Alger au XVII^e siècle*, édit. E. Fagnan, [1^{re} édit. Alger, 1898], 2^e édit. Tunis, 1980, *Voyage dans la Régence d'Alger par le docteur Shaw*, traduit de l'Anglais par J. Mac Carthy, [1^{re} édit., Paris, 1830] 2^e édit., Tunis, 1980 ; *Le Livre d'Abdelkader intitulé rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent*, trad. G. Dugat, [1^{re} édit., Paris, 1858] 2^e édit., Tunis, 1980 ; Sander Rang et Ferdinand Denis, *Fondation de la Régence d'Alger. Histoire des Barberousse*, 2 vol., [1^{re} édit., Paris, 1837] 2^e édit., Tunis, 1980 ; Rozet et Carette, *Algérie*, [1^{re} édit., 1831-33] 2^e édit. Tunis, 1980. Citons aussi la réédition de Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger, Amsterdam 1735*, Paris, Loysel, 1982.

62. Ces ouvrages constituent le point de départ d'une collection « Bibliothèque d'Histoire du Maghreb » destinée à rééditer des ouvrages devenus d'accès difficile. Sont annoncés pour les prochains mois, d'autres titres fort importants tels : *Les Coutumes kabyles* d'Hanoteau et Letourneux ; *L'Algérie à l'époque d'Abdel-Kader* de M. Emerit etc. Espérons que cette entreprise sera couronnée de succès.

Les trois premières monographies sont une reproduction d'articles parus dans la *Revue Africaine*, mine inestimable de renseignements pour toute personne qui s'intéresse à l'histoire du Maghreb et plus particulièrement à celle de l'Algérie. Cette revue est devenue presque introuvable, même si l'Office des Publications Universitaires d'Alger a eu l'excellente idée d'en offrir une nouvelle édition, entreprise qui, à ce jour, n'a pas été encore menée à son terme (seuls 74 volumes ont été publiés, couvrant les années 1856 à 1933).

La *Topographie et Histoire générale d'Alger* méritaient d'être rééditées, ne serait-ce qu'en raison du fâcheux concours de circonstances qui fit que le tome XV de la réédition de la *Revue Africaine* est amputé des pages 40 à 80, dont les pages 41 à 69 concernent la traduction de *Topographie*.

La présentation faite par Jocelyne Dakhli ne nous fournit que fort peu de renseignement sur Dom Fray Diego de Haëdo. De ce dernier, au demeurant, nous ne connaissons guère que ce qu'il consent à nous livrer dans la préface de son ouvrage et qui nous est rapporté par Berbrugger dans sa présentation de : *Géronimo, le martyr du Fort des vingt-quatre heures*, Alger 1859. Nous ne pouvons faire mieux que de reproduire ici ce qu'écrivait cet auteur :

« Haedo avait été Chapelain de l'Archevêque de Palerme [Dom Diego de Haedo] ; l'identité de noms fait même supposer qu'ils étaient parents, d'autant plus que notre auteur, natif de la vallée de Carranza place dans cette même vallée la maison patrimoniale de Don Heduo, duc de Cantabrie, conte de Biscaie, un des ancêtres de son homonyme et ancien patron, l'Archevêque de Palerme. L'identité de noms et de pays prédispose assez naturellement à admettre l'identité de famille...

... mais observons encore que notre auteur était abbé de Notre-Dame de la miséricorde de Fromesta (Vieille Castille), de l'ordre de Saint-Benoît ; c'est-à-dire qu'il avait le privilège de porter le mitre et était de ceux qui possédaient une autorité épiscopale dans leurs divers territoires, de ceux que l'on appelait en certains endroits abbés généraux, abbés souverains et qui, en Angleterre, étaient lords du parlement... C'est donc un personnage considérable qu'un abbé de Saint-Benoît... On peut, ce me semble, conclure, sans nulle témérité, de tout ce qui précède, qu'Haëdo, comme homme, nous offre les garanties les plus fortes et les plus désirables » (*op. cit.*, p. 50 et sv.).

Ces renseignements sont minces, ceux relatifs à la confection de l'ouvrage le sont tout autant. Haëdo rédigea la *Topographie* alors qu'il est le chapelain de son auguste parent et homonyme, l'archevêque de Palerme, président et capitaine général du Royaume de Sicile pour le roi d'Espagne Philippe II. Ici encore les renseignements sont apportés par Berbrugger :

« ... l'archevêque de Palerme, Don Diego de Haëdo, employait une partie de son immense fortune à racheter les chrétiens esclaves en Algérie ; il a écrit un certain nombre de notices, d'après les renseignements fournis par ces captifs, surtout ceux qui avaient séjourné longtemps dans ce pays ; son chapelain, et probablement son parent, le bénédictin Haëdo, a coordonné et rédigé ces notices, en 1605, pour en faire le corps d'ouvrage publié en 1612 sous le titre de *Topographie d'Alger*... » (*op. cit.*, p. 98).

Selon Berbrugger, le rôle d'Haëdo se serait borné à la mise en forme des notices recueillies par l'archevêque de Palerme auprès des chrétiens capturés

par les corsaires barbaresques. Il ne se serait jamais rendu en Algérie. Cette affirmation engendra le doute : les renseignements topographiques fournis par Haëdo sont parfois d'une telle précision qu'il est impossible de croire qu'il les ait donnés de seconde main. La découverte d'un manuscrit du Père Dan nous apprend que Haëdo avait été captif en Algérie et y avait séjourné de 1578 à 1581. Ceci transparait à travers le texte : Haëdo cite de nombreux faits en les datant, or, aucun n'est postérieur à 1582. En outre, l'auteur écrit : « Ils commencent leur année (leur ère), à la naissance de leur Mahomet (ce qui laisse à penser que la culture islamologique d'Haëdo laisse fortement à désirer) ; de sorte que cette année-ci du seigneur 1580 étant pour eux l'an 988... » (*Topographie*, p. 154). Plus loin, Haëdo poursuit : « ... Dans cette année de N.-S. 1580, ce ramadan a commencé le 11 octobre pour finir le 9 novembre ». (*Ibid.*, p. 155). Tout porte à croire qu'Haëdo a commencé la rédaction de la *Topographie* alors qu'il était encore à Alger en 1580 et qu'il l'achèvera ultérieurement en complétant sa propre expérience par les notices recueillies par son parent. L'ouvrage ne sera publié qu'en 1612.

Au XVI^e siècle, deux puissances antagonistes règnent sur la Méditerranée : l'Espagne de Philippe II et l'Empire Ottoman. Haëdo appartient au premier monde, donc, pour lui, l'Islam ne saurait être qu'hérésie. De surcroît, Haëdo est captif, aussi n'y a-t-il aucune objectivité à attendre de sa part. L'un des intérêts de l'ouvrage réside dans ce parti pris, à savoir la naissance des mythes pervers concernant les Arabes : fourbes, menteurs, sodomites etc. Même leurs qualités sont des défauts : ils ne jurent pas ! mais c'est un faux dieu qu'ils vénèrent ! Autant un auteur comme Laugier de Tassy témoignera, un siècle plus tard, d'une sympathie certaine à l'égard des Algériens, autant l'abbé de Fromesta les accable de son mépris.

Malgré des inexactitudes, des déformations outrancières, l'ouvrage de Haëdo nous offre de multiples renseignements d'un grand intérêt sur la ville d'Alger aux premiers temps de l'ère ottomane. C'est par lui que nous connaissons l'importance respective des divers partis en présence : les janissaires, les raïs, les populations maure et juive, vues non pas selon une perspective institutionnelle, mais sous l'angle de ce que nous pourrions appeler la banale quotidienneté. D'autant plus que l'auteur et ses témoins revêtent une particulière importance ; esclaves, ils circulent librement à l'intérieur des maisons, là où la présence d'un étranger ne serait pas tolérée. Ils assistent aux diverses cérémonies dont ils peuvent nous donner un rapport précis. Haëdo et ses compagnons d'infortune peuvent nous décrire les phases d'un mariage musulman, d'un mariage juif, avec un luxe de détails exacts qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir autrement. Il en va de même pour les vêtements, les diverses fêtes de la société algérienne, les occupations des femmes, l'éducation des enfants. Si les interprétations sont souvent tendancieuses, les relations sont fidèles ; Pour connaître la vie quotidienne algéroise au XVI^e siècle, l'ouvrage d'Haëdo est irremplaçable.

La même précision se retrouve dans la description de la ville d'Alger. Haëdo ne connaît que cette seule ville, mais il la connaît dans tous ses recoins : les fortifications, les bastions, les portes, les fontaines, les mosquées d'Alger, rien ne lui est inconnu. S'agissait-il de contribuer à une meilleure information du monde occidental, ou bien une arrière-pensée « militaire » a-t-elle guidée l'auteur ? La seconde hypothèse ne saurait être totalement exclue,

elle expliquerait également le décalage entre la rédaction de l'œuvre, le début des années quatre-vingt : période où l'éventualité d'une opération militaire contre Alger demeure envisagée ; et la date de sa publication 1612 : période où l'idée d'une expédition militaire est temporairement écartée, dès lors, la confidentialité des renseignements ne présente plus guère d'intérêt.

Le second ouvrage, *Histoire des Rois d'Alger*, est tout aussi important que le premier. Son premier traducteur, H.-D. de Grammont, auteur d'une *Histoire du royaume d'Alger sous la domination turque*, Paris, 1887, déclare dans la préface à sa traduction qu'aucune étude sérieuse ne saurait être entreprise sur les premiers temps de la présence ottomane en Algérie, sans une connaissance de l'ouvrage d'Haëdo. De fait, Haëdo nous fournit une notice biographique des trente et un premiers beylerbey et pachas triennaux de la Régence d'Alger, c'est-à-dire de 1512 (prise de Bejaia et installation d'Arouj en Algérie), jusqu'en 1956 (règne de Mustafa Pacha).

Les trente et une notices sont d'inégale importance. Jusqu'en 1581-82, la documentation d'Haëdo est sinon remarquable, du moins fort importante. Cela tient au fait que, présent en Algérie de 1578 à 1581, voire peut-être 1582, il bénéficie de témoignages directs et de ses propres constatations. Passée cette période, les notices ne présentent que peu d'intérêt et ne contiennent, selon l'avis du traducteur, « plus guère que des anecdotes concernant la course et l'esclavage » (H.-D. de Grammont, *op. cit.*, p. 230, n° 1).

Le troisième ouvrage, *La grande Kabylie sous le régime turc*, regroupe une série d'articles que Joseph Nil Robin publia dans la *Revue Africaine* entre 1873 et 1875 : « Note sur l'organisation militaire et administrative des Turcs dans la Grande Kabylie » (p. 39-60), « Le Bey Mohammed ben Ali Ed-Debbah » (p. 61-71), « Fetena Meriem (la guerre de Marie) » (p. 73-83), « Note sur Yahia Agha » [p. 85-134], « Les Oulad ben Zamoum » [p. 135-154]. Le premier et l'avant dernier articles sont de grande importance pour la connaissance de la Kabylie à l'époque turque. Il en va de même pour la préface d'A. Mahé qui souligne à fort juste titre l'intérêt de l'œuvre de Robin, en particulier pour comprendre comment et par quel système, avec de faibles effectifs militaires (quelques milliers d'hommes), les Turcs surent se maintenir en Algérie pendant trois siècles. La publication du reste de l'œuvre de Robin est annoncée, ce qui réjouira les spécialistes de l'histoire de la Kabylie ; cet auteur est en effet aussi incontournable que Daumas, Faber, Hanoteau et Letourneux.

A. Mahé s'est donné comme but de publier l'intégralité de l'œuvre de J. N. Robin, et il tient le début de sa promesse en nous livrant un second ouvrage. Joseph Nil Robin, *Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838*, présentation d'Alain Mahé, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 82 p. Il s'agit de la suite chronologique des événements qui se déroulent en Kabylie entre le débarquement de l'armée française sous les ordres du comte de Bourmont et l'intervention d'Abd-el-Kader dans la région. La Kabylie entre dans l'histoire coloniale française à partir de sa conquête en 1857 et avec les grandes insurrections qui jalonnent les relations kabylo-françaises depuis cette date. Nous connaissons peu de choses sur la Kabylie durant les vingt-sept premières années de la présence française, et ce qui est connu nous le devons à J.-N. Robin (Pellissier de Reynaud, dans ses annales algériennes, ne nous fournit que fort peu de renseignements).

J.-N. Robin commence son récit par le naufrage de deux navires français le long des côtes de la Kabylie juste à la veille du débarquement, puis il décrit la convocation des contingents Kabyles pour repousser l'invasion française, les erreurs du commandement turc et la désintégration du système d'administration que les Turcs avaient mis en place.

L'ouvrage présente un intérêt par les renseignements que J.-N. Robin nous communique sur l'implantation des communautés kabyles, sur les liens qui se tissent entre elles, sur les rivalités, les luttes d'influence qui empêcheront les Kabyles de jouer un rôle d'envergure dans les mouvements d'ampleur nationale. De ce point de vue, les informations sont irremplaçables. On peut cependant regretter qu'un index onomastique n'ait pas été ajouté au texte, les logiciels modernes en permettent l'élaboration avec un coût minimum. Il aurait permis une identification des tribus kabyles de cette époque et un bon guide en la matière fait toujours défaut.

L'ouvrage de P. Ruff, *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte Alcaudete*, dont la première édition vit le jour en 1900 est également un grand classique dont le titre est trompeur. Le lecteur apprendra à travers cet ouvrage davantage de faits relatifs au lent effondrement du royaume de Tlemcen et aux dissensions familiales chez les Abd al-Wad, ainsi qu'à la pénétration des Turcs dans l'Ouest de l'Algérie, que sur le gouvernement du comte D. Martin d'Alcaudete. Mais les renseignements qui sont ainsi fournis sont loin d'être négligeables. Dans une brève présentation, Chantal de la Véronne redresse quelques erreurs commises par l'auteur.

La communauté juive d'Oran a fait l'objet ces dernières années de plusieurs études qui s'appuient sur une documentation essentiellement espagnole. C'est la traduction de l'un de ces opuscules qui nous est proposée : Luis Joseph de Sotomayor Y. Valenzuela, *Brève relation de l'expulsion des juifs d'Oran en 1669*, traduction, présentation et notes de Jean-Frédéric Schaub, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 77 p. Le texte de Sotomayor est l'un des rares documents qui relatent avec une grande précision l'expulsion planifiée et exécutée par le marquis de Los Velez, capitaine général d'Oran, des juifs de cette ville en 1669. Ainsi que le fait remarquer avec pertinence J.-F. Schaub, il s'agit d'une œuvre de commande et l'auteur, capitaine dans l'armée espagnole, a été choisi en raison de la durée de ses services à Oran (une cinquantaine d'années) et de sa fidélité au marquis de los Vélez. Il s'agissait de donner le maximum de publicité laudative à cet acte qui ne pouvait que contribuer à la gloire de son auteur.

J.-F. Schaub s'interroge longuement sur les motivations de cette expulsion qui est vraisemblablement destinée à redorer le blason d'une série de personnages politiques de premier plan. C'est ce qui expliquerait le secret qui entoure cette opération que d'aucuns auraient été ravis de faire avorter, en particulier au niveau du Conseil d'État de Madrid.

L'ouvrage nous fournit des indications précieuses sur la communauté israélite maghrébine. Ce qui frappe c'est la discrétion qui l'entoure et qui donne naissance aux descriptions et aux spéculations les plus contradictoires. Personne n'est en mesure d'en évaluer l'importance numérique. Un des prétextes avancés pour justifier l'expulsion, c'est que le nombre de maisons juives excéderait celui qui avait été autorisé. Mais cette communauté ne

représenterait pas un dixième de la population de la ville ; cependant elle est soupçonnée de pousser à la conversion ses serviteurs musulmans. Les différents auteurs qui ont séjourné en Afrique du Nord décrivent les juifs comme vivant dans un état misérable, et constituant une sorte de masse dégénérée. Or, par ailleurs, nous constatons que la nation juive comporte des représentants qui jouent un rôle économique, financier, voire diplomatique de premier plan, qu'elle est parfaitement structurée avec ses représentants et, en particulier, son *Shaykh al-Yhud*. Toutes ces indications sont en contradiction avec les descriptions des voyageurs européens et n'accréditent nullement l'idée d'une population prolétarisée.

Très certainement, les représentants de la communauté israélite jouent un rôle particulier d'intermédiaires entre les autorités musulmanes et les puissances européennes. Pendant longtemps, ils détiennent le quasi-monopole de la langue. Rares sont en effet les musulmans ou les Européens qui maîtrisent la langue de l'autre, ceci est encore attesté au XIX^e siècle par le nombre d'israélites occupant des postes d'interprètes. Mais cette domination culturelle ne met pas les juifs à l'abri d'une réaction brutale. Le caractère irremplaçable de leurs services peut engendrer une animosité proportionnelle et générer des affirmations sur la duplicité de ces intermédiaires dont on ne peut contrôler les propos. Sotomayor insiste sur les fonctions d'interprète et sur les traitements afférents qui coûtent aux Espagnols plus que ne leur rapportent les impôts prélevés sur la communauté israélite.

L'expulsion aurait été d'autant plus facilement acceptée par les juifs avaient perdu le caractère irremplaçable de leur mission. Mais J.-F. Schaub fait remarquer à juste titre que si l'expulsion intervient à un moment où dans les rangs des Espagnols apparaissent des personnes qui peuvent substituer les interprètes israélites, néanmoins les interprètes espagnols ne pourront jamais rendre les services qui procèdent de l'existence de réseaux juifs, familiaux et commerciaux, avec les villes telles Tlemcen, Mostaganem et Alger. Quoiqu'il en soit, 466 juifs sont expulsés le 16 avril 1669, ils sont entassés sur des navires qui les débarqueront à Livourne, l'une des conditions posée par le marquis de los Vélez étant qu'il leur soit interdit de choisir l'Algérie (la Barbarie) comme lieu d'exil. Le gouverneur d'Oran craignait que les expulsés dressent davantage encore les populations locales contre l'occupant espagnol.

L'expulsion de 1669 ne semble guère avoir affecté, dans le futur, l'existence de la communauté israélite. Les Espagnols sont chassés une première fois de la ville en 1708, ils s'y réinstallent en 1732 pour l'abandonner définitivement en 1792. Or le recensement de 1832 donne le chiffre de 3 800 habitants dont 2 800 israélites. La communauté s'était reconstituée et prospérait.

À partir du XVII^e siècle, plusieurs ordres religieux se consacrent au rachat des chrétiens capturés par les corsaires barbaresques, en particulier les Lazaristes et les Trinitaires (Souvenons-nous qu'au XV^e siècle déjà, l'Archevêque de Palerme, parent et homonyme de Dom Diego de Haëdo, consacra une partie de son immense fortune au rachat des captifs). Cette activité présuppose la collecte de fonds importants. La générosité des donateurs est fonction de la compassion qu'ils peuvent éprouver pour les victimes rachetées et aussi du succès des missions. Pour attiser ce zèle et pour justifier des fonds qui leur ont été versés, les religieux rédigent les comptes rendus de leurs missions.

C'est l'un d'entre eux qui est l'objet de la présente réédition : *Relation en forme de journal du voyage pour la rédemption des captifs aux Royaumes du Maroc et d'Alger pendant les années 1723, 1724 et 1725 par les Pères Jean de la Faye, Denis Mackar, Augustin d'Arcisas, Henry Le Roy*, présentation et notes d'Ahmed Farouk, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 165 p.

En 1723-1725, quatre RR.PP de l'ordre de la Sainte Trinité se rendent à Meknès entre août 1723 et mai 1725 et à Alger entre mai et octobre 1725, pour négocier le rachat de captifs chrétiens. Le journal de leur voyage, dédié à la Reine de France, vraisemblablement une de leurs grandes contributrices, sera publié en 1726.

L'ouvrage s'ouvre sur une controverse. En 1725, Laugier de Tassy, ancien employé du consulat de France à Alger, publie à Amsterdam son *Histoire du Royaume d'Alger*, dans laquelle, à propos des captifs chrétiens, il écrit non pas que leur sort n'était pas des plus cruels, mais que leurs maîtres, contrairement aux allégations des rédempteurs, n'entendent nullement les pousser à se convertir à la religion musulmane. Ce genre d'assertion était de nature à ruiner l'un des principaux arguments des Pères rédempteurs, à savoir l'urgence du rachat des captifs avant qu'ils ne soient convertis de force, aussi suscite-t-elle leurs critiques outragées.

Notons cependant que Laugier de Tassy n'est pas le seul auteur à déclarer que le sort des captifs chrétiens n'est pas des plus malheureux. Il en est ainsi de Venture de Paradis qui, au XVIII^e siècle, considère que les seuls esclaves à plaindre sont ceux destinés au service de la marine et des travaux publics et qui n'ont aucune qualification. Shaler, au XIX^e siècle, tient un discours analogue. Mais d'autres auteurs tels Haëdo (XVI^e siècle). Gramaye (XVII^e siècle), tiennent des propos proches de ceux de nos RR.PP. La solution à cette différence d'appréciation tient sans doute au fait que Haëdo et Gramaye sont d'anciens captifs, que nos Trinitaires ont pour mission de racheter des captifs et que tous ont intérêt à provoquer la pitié de leurs lecteurs. Ils auront tendance à noircir le trait. Ainsi Gramaye, évêque autoproclamé d'Afrique, a passé la plus grande partie de sa captivité au consulat de France à Alger, dans des conditions fort acceptables, voire confortables si l'on excepte les quelques journées passées dans un bagne à la suite de ses maladresses, ce qui ne l'empêchera pas de gémir sur la condition des esclaves (voir *infra*, Abd El Hadi Ben-Mansour, *Alger XVI^e-XVII^e siècle, Journal de Jean-Baptiste Gramaye*, « évêque d'Afrique », préface d'André Mandouze, Paris, Cerf, 1998 et plus particulièrement le chapitre intitulé « Le chœur des esclaves »). Il est également possible de citer le *Récit de captivité de João Mascarenbas*, (1621-1626), traduit du portugais et présenté par P. Teyssier, Paris, 1993, qui se montre cependant beaucoup plus nuancé que les deux précédents. À l'inverse, les auteurs qui minimisent le sort des captifs ont séjourné à Alger en tant que personnalités officielles, ou que voyageurs. Leur témoignage est sans doute moins subjectif, mais leur connaissance du statut des captifs est beaucoup moins directe.

Cette controverse mise à part, le journal nous décrit avec force détails les difficultés qui se dressent devant les religieux. La moisson de ce voyage se révèle décevante. Alors que nos braves Pères espéraient racheter une centaine d'esclaves au Sultan du Maroc, ils n'en obtiendront que dix-sept. Il est vrai que leur voyage débute dans de mauvaises conditions. Leur intermédiaire, un commerçant juif marocain, Moïse Ben Attar, Shaykh de la nation

juive, est tombé en disgrâce. Tout le début de la mission se passe en tâtonnements pour renouer la longue chaîne des contacts permettant d'accéder jusqu'à l'entourage du Sultan. Les Pères sont victimes de tentatives d'escroqueries. Sans doute exagèrent-ils leurs déboires pour apitoyer davantage encore leurs lecteurs et bailleurs de fonds ; leur innocence paraît parfois quelque peu excessive de la part de personnes chargées d'une telle mission ; leurs supérieurs seraient-ils naïfs à ce point pour avoir choisi de tels intermédiaires ? Notons une fois de plus, au passage, le rôle particulier que joue la communauté juive en Afrique du Nord : ici encore, nous constatons qu'elle sert d'intermédiaire entre les autorités politiques musulmanes et les interlocuteurs chrétiens.

La relation en forme de journal, nous fournit une quantité de notations et de renseignements sur le fonctionnement des rouages administratifs marocains, sur les populations, sur la vie quotidienne au début du XVIII^e siècle, sur les voyages à travers le Maroc, sur la corruption etc. Cependant, il convient de se demander constamment si les descriptions ne sont pas parfois outrées.

La partie relative au séjour dans la Régence d'Alger est beaucoup plus brève. Là, les négociations des Trinitaires aboutissent à la rédemption d'une quarantaine de captifs dans des conditions beaucoup plus aisées qu'au Maroc. Sans doute, les pratiques y étaient-elles bien mieux rodées.

L'éditeur de la relation, Ahmed Farouk, a accompagné son texte de notes critiques qui, le plus souvent, s'avèrent fort utiles ; elles s'appuient sur les *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*. Quelques-unes appellent cependant de légères réserves : ainsi la définition du cadi (p. 65) accompagnée d'un renvoi à *l'Encyclopédie de l'Islam* sans autre précision, laisse-t-elle à désirer (« Kadi », E. I., t. IV, p. 390 et sv.) ; l'affirmation selon laquelle (p. 78) « la répudiation est un acte strictement codifié » laisse dubitatif, il faut attendre la réforme de la Mudawana de septembre 1993 pour que, au Maroc, la répudiation se rapproche du divorce ! Le titre de Dey est postérieur aux frères Barberousse (p. 145), il fait son apparition en 1671 seulement. Enfin, il semble qu'une certaine confusion s'établisse entre mufti et *fakih* (p. 149) et que les Pères trinitaires aient ignoré qu'à Alger il n'y avait non pas un, mais deux muftis : le mufti hanafite pour les Turcs et le mufti malékite pour les Algériens musulmans ; lequel des deux périt exécuté ? Enfin, p. 118 faut-il lire « talbe » ou bien « taleb » ? Cette dernière interrogation n'est pas tout à fait innocente. En effet, A. Farouk a choisi, et ce à juste titre, de nous donner une édition du texte qui respecte scrupuleusement l'orthographe (?) des auteurs du *Journal*, aussi n'est-il pas inutile de savoir si *talbe* représente la transcription des Pères, ou une coquille lors de l'actuelle édition.

Ces quelques petites scories mises à part, cet ouvrage, peu connu, apparaît comme méritant totalement d'être réédité. Il vient enrichir la connaissance de l'Afrique du Nord à travers le regard des religieux européens lequels, l'exemple de Haëdo et de Gramaye est là pour le confirmer, n'est certainement pas des plus indulgents à l'égard des musulmans.

Nous franchissons la période turque pour pénétrer dans celle de la colonisation française avec : Clemens Lamping, *Souvenirs d'Algérie (1840-1842) Erinnerungen aus Algerien*, traduit de l'allemand avec présentation et notes par Allain Carré, Saint-Denis, Bouchène, 2000, 182 p. Cet ouvrage peu connu, n'avait jamais été traduit, ni réédité depuis sa seconde édition qui date de 1846.

L'auteur, fils d'une famille aisée de Basse-Saxe, né en 1812, embrasse très jeune la carrière des armes, après avoir bénéficié d'une bonne éducation classique dont il saura tirer profit, ne serait-ce qu'en émaillant son ouvrage de citations bibliques, classiques et shakespeariennes. Devenu officier en 1833, il quitte l'armée du duc d'Oldenburg en 1839 sans que nous connaissions les raisons de son départ, sans doute est-il prié de se faire oublier quelque temps. En effet, il n'abandonne pas le métier des armes, puisqu'il se rend en Espagne pour se battre aux côtés des Christinistes contre les Carlistes ; mais il arrive trop tard, les hostilités ont cessé. Il s'engage alors dans la légion et embarque à destination de l'Algérie. Il débarque à Alger le 8 août 1840. Il quittera l'Algérie, toujours par Alger, le 4 septembre 1842.

Lamping a donc séjourné comme militaire en Algérie durant deux des années décisives de sa conquête. En novembre 1839, prétextant une violation du traité de la Tafna, Abd el-Kader relance les hostilités et occupe la Mitidja. Le gouvernement français décide alors de dégager des moyens importants pour arrêter l'offensive. Bugeaud est désigné en décembre 1840 comme gouverneur général en remplacement de Valée. Il prend son commandement en février 1841. Le témoignage de Lamping prend alors toute son importance. Il est militaire, il est étranger, il éprouve une certaine sympathie pour les Algériens, il présente de ce fait plusieurs garanties d'objectivité.

Lamping commence son récit à mi-parcours de son séjour. Au début de son ouvrage, il évoque rapidement l'expédition menée en 1841 sur Taza et Miliana et le retour, au repos, à Koléa. Il profite de cette occasion pour mettre ses idées en ordre, et retracer, dans un second chapitre, ses tribulations depuis son débarquement à Alger.

Lamping est d'abord affecté en Kabylie, dans la région de Jijel. En avril 1841 son régiment est rappelé près de Kouba, dans la banlieue d'Alger à un poste que l'auteur appelle Buterback et que ni le traducteur, ni nous-même n'avons été en mesure d'identifier. (S'agit-il d'une transcription phonétique d'un Bouderbah qui n'existerait plus en tant que toponyme ? La consultation des Atlas anciens ne laisse rien apparaître de semblable. S'agit-il de Birtouta ?). En mai 1841, Lamping gagne Douera, puis participe à l'expédition qui s'empare de Taza (proche de Teniet el-Haad). Le retour sur Alger s'effectue par Miliana et, en septembre 1841, Lamping est de retour à Koléa. En octobre 1841 Lamping et son régiment sont envoyés à Mostaganem. Là, il participe à plusieurs expéditions contre Mascara, Saïda, etc. Épuisé, malade, soigné dans un hôpital militaire en février 1842, Lamping demande à ses parents de lui adresser une somme suffisante pour qu'il puisse payer un remplaçant, ce qui lui sera accordé après qu'il ait encore participé à l'expédition du Chélif en mai 1842. Ici, on peut regretter l'absence d'une carte qui permettrait de suivre les principales pistes parcourues durant deux années par une unité de la Légion, la précision de la relation faite par Lamping permettrait de la dresser assez aisément. Les itinéraires retracés par Lamping témoignent des progrès de la colonisation militaire. Les années 1841 et 1842 marquent la chute de la seconde ligne des villes allant de Sebdoù à Biskra, sur laquelle l'émir avait construit son organisation administrative. La première ligne, qui va de Tlemcen à Médéa, est déjà entre les mains de l'armée française (cf. R. Gallissot, « Abd el-Kader et la nationalité algérienne », *Revue Historique*, 1965, p. 339-368). Mais notons que pour se rendre d'Alger à Jijel et d'Alger à

Mostaganem, même pour une colonne militaire, la voie la plus rapide et la plus sûre demeure celle de la mer.

Tels sont les principaux faits d'arme du légionnaire Lamping, qui a parcouru la Kabylie, la région du Titerri et, enfin, l'Oranais. Ce ne sont pas eux qui sont les plus intéressants, les « Souvenirs » prennent toute leur importance par la vision qui nous est donnée de l'action militaire au quotidien, telle qu'elle peut être appréhendée par un esprit cultivé, capable de porter un jugement de valeur sur les opérations menées et sur leur impact au niveau de la population locale.

Avec beaucoup de netteté, Lamping nous retrace la stratégie de l'armée coloniale : soumettre les populations, briser la résistance d'Abd el-Kader par la terreur et l'exemple. Bugeaud envoie des colonnes militaires pour détruire économiquement les tribus qui ne sont pas totalement soumises. Sont considérées comme soumises, les tribus sédentarisées qui payent l'impôt et qui participent activement à l'entretien des soldats français. Quant aux autres, elles sont razzées, les récoltes sont systématiquement détruites, les arbres sont abattus, les troupeaux, les femmes et les enfants sont enlevés. Les hommes sont massacrés. Le sort subi par l'une, conduit les autres tribus à accepter la domination militaire du colonisateur et doit aboutir à priver Abd el-Kader du soutien des tribus locales, voire à provoquer des réactions d'hostilité à son égard. Lamping paraît quelque peu sceptique quant à la permanence des résultats ainsi obtenus : « Ainsi fut fait le premier pas qui visait à civiliser les bédouins, bien que je doute fort que ce changement d'état, pour autant qu'il réussisse, puisse être couronné de succès aussi rapidement... Preuve en est la fuite de deux tribus qui vivaient d'abord près des montagnes et qui s'en allèrent une nuit. La cavalerie que nous envoyâmes à leurs trousses ne les a jamais retrouvées » (p. 114).

Par ailleurs, Lamping nous décrit la condition du soldat colonial de base, les longues marches épuisantes, les contraintes auxquelles il est soumis, par exemple : l'obligation de porter, outre sa nourriture, ses armes et ses munitions, le bois nécessaire pour faire cuire les repas et pour se chauffer la nuit. De même il nous conte les contacts avec les Algériens ; les moments de sympathie, de haine et de dégoût. Lamping aime se retrouver dans le café de son ami Hassan Ben Yusuf, un vieux Turc qui confond les Mameluks avec les janissaires (p. 29), et oublier le métier qu'il exerce en Algérie.

Jusqu'à présent, nous avons connaissance de l'activité militaire en Algérie à travers les écrits des officiers supérieurs, nous avons la vision officielle et triomphaliste de la colonisation en Algérie, avec Lamping, c'est la voix d'un sous-officier qui se fait entendre et le tableau dressé n'est pas des plus reluisants.

Le dernier ouvrage réédité chez Bouchène, *Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord*, est constitué de deux articles de René Maunier parus dans *L'Année Sociologique en 1927 et en 1937*. L'auteur a été récemment « inventé » par J.-R. Henry, « Approches ethnologiques du droit musulman », *L'enseignement du droit musulman*, Paris, 1989, p. 133-169. Une grande partie de son œuvre concerne l'Afrique du Nord. L'ouvrage qui nous est proposé est consacré à la *taouassa* kabyle ainsi qu'à ses variantes : *grama*, *maouna*, *touïza* etc. L'étude porte donc sur les dons obligatoires, ceux auxquels on ne saurait se soustraire mais qui appellent une réciprocité.

La longue introduction, bien documentée, d'A. Mahé replace les thèses de R. Maunier dans le courant d'auteurs ayant consacré une partie de leur œuvre à l'étude du don et allant de Mauss à Bourdieu en passant par Durkheim et Lévi-Strauss ; A. Mahé souligne toute l'originalité des travaux de Maunier.

Enfin, parmi les œuvres rééditées, il faut aussi citer le Journal de Jean-Baptiste Gramaye, « évêque d'Afrique ». Ce *diarium* du début du XVII^e siècle, rédigé en latin a été traduit par A.E.H. Ben-Mansour et est accompagné d'un commentaire magistral. L'auteur, J.-B. Gramaye est, si l'on peut s'exprimer ainsi, pire qu'Haëdo. Les quelques mois de captivité, au demeurant passés dans la demeure du consul de France, ne semble guère avoir éveillé chez lui autre chose que mépris, voire haine des musulmans. Son *diarium* contient fort peu de renseignements sur Alger, la Régence d'Alger et les mœurs et coutumes des habitants. Gramaye, qui se fera proclamer Evêque par les chrétiens d'Alger, se soucie essentiellement du christianisme, de ses fidèles et de leurs malheurs. C'est à juste titre que A.E.H. Ben Mansour intitule le *diarium* : « Le chœur des esclaves ». Les quelques renseignements qui concernent la population algérienne (p. 507 à 541), extraits d'un autre ouvrage de Gramaye [*Africa illustrata*], renferment de nombreuses erreurs, qui témoignent davantage du désir de présenter les Turcs et les musulmans sous le jour le plus défavorable que d'un souci d'objectivité. Cependant, l'ouvrage, tant par l'analyse de Ben Mansour, que par la description d'Alger et de ses captifs à travers la vision d'un Espagnol de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, mérite de retenir l'attention.

Claude BONTEMPS

Daniel RIVET, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du Protectorat*, Paris, Denoël, 1999, 461 p.

Ni une histoire linéaire du Protectorat, ni une analyse de ce régime à l'horizon de sa fin, pour nous connue, Daniel Rivet, avec *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V*, se propose d'opérer une immersion dans le Maroc d'alors, à travers ses sources, pour restituer dans toute sa profondeur historique ce que fut, pour ce pays, le Protectorat. C'est aussi qu'il souhaite ne pas s'en tenir aux seuls événements marquants de la période mais suivre pas à pas, en donnant à voir ensemble les promoteurs et acteurs du Protectorat et la société d'accueil, l'évolution du régime, ses hésitations, ses bifurcations, ses choix, ses avancées et ses écueils.

Pour ce faire, le plan de l'ouvrage relève, comme l'annonce en introduction l'auteur, d'un parti pris narratif qui consiste, en « une succession de tableaux qui jouent l'effet de miroirs grossissants ». Cette présentation suggère a priori la prise en compte d'une certaine complexité de l'objet, qui ne peut se réduire à une série de moments que lierait simplement leur succession chronologique. C'est pourquoi un mouvement de va-et-vient dans le temps et l'espace s'opère d'une partie à l'autre (onze au total), à travers lesquelles sont scrutés tour à tour le temps de la politique et le temps de la guerre, le rythme des campagnes et celui des villes avant puis à l'heure du Protectorat. Ce choix d'exposition contribue à privilégier un certain nombre de thèmes qui, mis ensemble, sont susceptibles de rendre compte de l'objet dans sa totalité. Il s'agit de restituer ce que fut l'expérience de la domination française du Maroc,

dont la mise en œuvre correspond à un contexte spécifique, le début du ^{xx}e siècle, qui voit s'affirmer (à la suite en particulier des pressions internationales sur les États coloniaux) la nécessité de penser et d'exercer la domination en des termes (et des visées) différents de l'exploitation pure ou de l'assimilation, mais tenant compte du « bien-être » des populations autochtones ⁶³.

L'accessibilité récente de sources inédites (depuis la fin des années quatre-vingt) justifiait, et invitait à, un renouvellement de l'histoire de la période. De quoi s'agit-il ? Des « archives de gestion », c'est-à-dire des « mémoires de stage réalisés par les contrôleurs civils et officiers des affaires indigènes brevetés par le Centre des Hautes Études d'administration musulmane (CHEAM) » ; elles constituent ici la documentation principale de Daniel Rivet, en quoi, en historien spécialiste du Maroc colonial, il fait œuvre novatrice. L'apport d'une telle documentation présente, en effet, l'avantage de mettre au jour non pas des données de politique courante (archives de « conception »), les seules archives françaises jusque-là disponibles, mais une masse d'observations établies sur la base d'enquêtes menées sur le terrain, et donc relatives à la vie quotidienne, celle « des hommes ordinaires » (p. 16).

Cependant l'auteur en vient à suivre, bon gré mal gré, avec une certaine fidélité, l'organisation du contenu – ou tout du moins les catégories – de ces sources. L'importance et la valeur de celles-ci ne sont pas douteuses, bien au contraire, on dispose là d'une documentation d'une très grande richesse, tout à fait utile dans la perspective d'un renouvellement historiographique. Et le biais que signale l'auteur, celui lié au fait que cette source constitue, de façon unilatérale, un point de vue « étranger » – un biais qu'il signale pour « conjurer » d'éventuelles critiques –, n'est pas le vrai problème (p. 17). En effet, si en situation coloniale les producteurs de sources sont en majorité du côté des conquérants, un tel déséquilibre n'est pas propre à ce contexte. On peut même dire que, d'une façon systématique, quel que soit son terrain d'observation, l'historien est toujours confronté à, et travaille avec, une documentation partielle et partielle qui pour autant ne constitue pas, en elle-même, la limite de l'investigation et des objets historiques ; sauf à admettre que les historiens seraient condamnés à ne rendre compte que de dimensions très restrictives du passé, c'est-à-dire à admettre la ruine du projet même de l'opération historique ⁶⁴.

Le problème n'est donc pas la nature des sources. À condition toutefois d'en opérer au préalable l'analyse critique, soit d'en restituer la dimension historique. C'est cet exercice qui seul permet de conjurer non pas tant les critiques potentielles quant à leur usage, que l'idéologie de ces sources, et non pas pour les disqualifier mais pour situer l'information restituée par elles. L'histoire du CHEAM comme institution productrice de sources, celle des conditions dans lesquelles les enquêtes, à l'origine des rapports, ont été menées, l'identification circonstanciée de la cohorte de stagiaires, officiers,

63. Sur l'étude de ce contexte et de ses conséquences sur les modalités de domination des États coloniaux, voir par exemple, Benoît de L'Estoile, « Sciences de l'homme et « domination rationnelle ». Savoir ethnologique et politique indigène en Afrique coloniale française », *Revue de synthèse*, 4^e S., n° 3-4 juillet-décembre 2000, p. 291-324.

64. Michel de Certeau, « L'opération historique », *Faire de l'histoire, I, Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 3-41, en particulier p. 20 et sv.

administrateurs qui se sont succédé au sein de cette institution eussent été utiles pour comprendre le sens donné à ces rapports, et ce qu'ils délivrent – ou ne délivrent pas – de la réalité. Utiles et en fait nécessaires. Car, en faisant l'économie de cette analyse critique, DR en vient à parler depuis sa documentation en lui accordant le privilège de la « vérité ». C'est ainsi qu'il adopte les catégories et la vision de ses « informateurs ». En qualifiant de « rationalisé à la manière de l'État moderne » (p. 125) le pouvoir chérifien qui, au moins durant le premier Protectorat, celui dominé par la geste de Lyautey (dont Daniel Rivet est le biographe reconnu⁶⁵), se trouve amélioré, puisque « plus rationnel, plus juste, plus efficace » ; en soupesant la nature des « progrès » enregistrés via la politique protectorale (p. 223) ou alors en constatant les échecs dans certains cas (par exemple celui du projet de SMP), « car on ne change pas une société sans son consentement : c'est le drame de la modernisation de la plupart des paysanneries du sud » (p. 222) ; en faisant un usage non explicite de catégories sociales, manifestement empruntées à la terminologie de ces rapports, comme les « *yaouled* » de Casablanca (p. 425 par exemple) ou les « nouvelles femmes de la bourgeoisie » urbaine (p. 255), sans prendre garde à l'existence agissante d'une « sémantique coloniale » dans ces descriptions de la réalité⁶⁶. Sans réaliser non plus qu'en épousant les discours des promoteurs du Protectorat, le grand risque est de ne restituer au bout du compte de cette période, que le bilan qu'aurait pu dresser tel ou tel administrateur.

Les conséquences de la position adoptée par DR vis-à-vis de sa documentation dépassent le problème d'une histoire qui ne serait pas « totale », ou durable⁶⁷. Notons deux biais d'une importance plus cruciale : d'une part, l'historien ne serait que l'agent passif des discours dominants du passé, qu'il se contenterait de mettre au jour⁶⁸ ; de l'autre, dans ce cadre précis, le contexte colonial et les rapports de force inégaux qu'il produit ne constitueraient qu'un épiphénomène, sans grande incidence sur les changements qui affectent le Maroc de cette époque. Et de fait, le projet protectoral en vient à être identifié à celui de la modernisation, l'accent étant porté sur l'analyse des processus de transformation mettant en scène le passage de l'archaïsme à la modernité. Au point que le Maroc aurait bien pu être au bout du compte une seconde Bretagne (après tout, l'accès de la Bretagne à la modernité (et au giron de la République) ne s'est pas fait sans violence...) ⁶⁹.

65. *Lyautey et l'institution du Protectorat au Maroc, 1912-1925*, Paris, l'Harmattan, 3 t., 1988.

66. Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, p. 65.

67. L'auteur, lui, relativise sa contribution en insistant sur le fait qu'elle ne constitue qu'un point de vue provisoire, l'histoire étant appelée à se renouveler à chaque génération (p. 18).

68. En cela, cette dérive rejoint celle qui affecte les approches proposées par les historiens se référant à l'anthropologie interprétative. Voir sur ce point, les critiques formulées par Simona Cerutti, « Processus et expérience : individus, groupes et identités à Turin, au XVII^e siècle », in J. Revel (ed.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Seuil, 1996, p. 161-186, précisément p. 167 et sv. Dans ces travaux toutefois la prise en compte des catégories des acteurs sociaux est assumée comme telle, ce qui n'est peut-être pas le cas ici.

69. Sur la Bretagne comme « colonie », et la comparaison avec l'Algérie sur ce point, voir Eugen Weber, *La Fin des terroirs : la modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983 (ed américaine, 1976), p. 694 et sv. Sur les « indigènes » du « pays » breton de la fin du XIX^e siècle, repliés sur leurs coutumes ancestrales, voir par exemple, p. 77.

Le thème de la difficile entrée du Maroc dans la modernité affecte également les développements relatifs au Maroc pré-colonial, qui font l'objet de deux parties (3 et 5). Le tableau est dressé d'une société inachevée, d'un pays en « retard » (p. 161). Le Maroc est alors « encore » tributaire d'une économie de subsistance ; les écarts sont grands entre les régions, qu'aucun moyen de transport ne peut « encore » corriger (p. 158) ; le spectre de la famine rôde « encore » (p. 160). L'auteur insiste sur la violence qu'a constituée la guerre de conquête. Mais sans se départir de l'idée qu'il s'agit aussi d'une guerre entre deux niveaux de civilisation. « Comment, se demande-t-il, les Marocains s'arrangent-ils avec la violence inhérente à la guerre ? Avec la cruauté des hommes appartenant aux civilisations non modernes ? » (p. 71). Il manque au moins à ces réflexions une sensibilité anthropologique (ce regard qui *a minima* se situe du point de vue « indigène ») qui eut permis de mesurer le caractère très problématique de ce *grand partage* sans nuance, ou encore de cette version étroitement évolutionniste de l'histoire. Et de nourrir par des études plus récentes cette approche de la société marocaine. On peut en effet être frappé par une certaine pauvreté de l'appareil bibliographique sur lequel s'appuie l'auteur ⁷⁰.

Car, faute de bénéficier d'un renouvellement du regard, depuis celui porté par les acteurs du Protectorat, ce Maroc pré moderne, sous la plume de DR, paraît finalement attendre son conquérant. Ne note-t-il pas : « quand on lit *La Reconnaissance du Maroc* de Charles de Foucauld [...], on est frappé par cette fréquence des *no man's land*, donnant l'impression d'un pays à l'abandon, d'une terre vacante et disponible pour la colonisation » (p. 93) ? Si bien que la critique formulée par DR à propos de « la passion anti-colonialiste *a posteriori* » de Ch. A. Julien, laissant « un sentiment de gêne à l'historien » (p. 134), une critique d'ailleurs semblable à celle faite par R. Le Tourneau, il y a déjà longtemps ⁷¹, peut prêter à confusion. Parce que tout porte à croire que repenser aujourd'hui la colonisation reviendrait à en proposer un bilan moins sombre et plus optimiste quant à ses bienfaits que celui dressé jusqu'ici.

En ce sens, ce livre passe à côté des mouvements historiographiques, enquêtes et études, visant au renouvellement de l'histoire coloniale, qui depuis quelques années ont pris une certaine ampleur ⁷². Les travaux qui en illustrent les dynamiques se proposent de mettre au centre de leurs questionnements les interactions et les rapports de force différentiels qui s'affirment dans ce contexte, « en s'affranchissant des dichotomies simplificatrices, pour mieux appréhender les nuances et la diversité des rapports tissés sur le mode du transfert, de l'échange, de l'hybridation, de l'influence réciproque et de la

70. La bibliographie de référence en fin de volume ne contient qu'un nombre très limité de titres et d'une façon plus générale, DR s'appuie semble-t-il essentiellement sur une production relativement ancienne et qui ne concerne que très rarement l'espace extra marocain.

71. Dans le compte rendu par ailleurs relativement bienveillant du premier volume de *L'Histoire de l'Algérie contemporaine*, paru en 1964, Roger Le Tourneau écrivait : « Mais convient-il de juger l'Algérie de la conquête avec les yeux de 1964 ? [...] La conquête a été brutalement menée, mais pas plus que d'autres conquêtes coloniales de l'époque. Les indigènes ont été tenus pour inférieurs, voire méprisables. Mais ce genre d'attitude choquait moins qu'à présent [...] », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1964, p. 733.

72. Parmi cette production, notons un certain dynamisme de l'historiographie indienne. Voir en particulier Mamadou Diouf (ed.), *L'Historiographie indienne en débat. Colonialisme, nationalisme et sociétés post-coloniales*, Paris, Karthala-Sephis, 1999, et la lecture africaniste très stimulante que fait de cette production M. Diouf en introduction.

réappropriation mais aussi de la force, de la violence, de l'aliénation, du mépris ou de la résistance » ⁷³. On peut souhaiter que l'histoire coloniale du Maroc, du Maghreb en général, puisse bénéficier prochainement de ces nouvelles perspectives de recherches, et qu'elle en ressorte enfin à la fois moins « amnésique » (pour reprendre le terme de Daniel Rivet) et plus intelligible.

Isabelle GRANGAUD

Sollicité par la rédaction Daniel Rivet nous a fait parvenir la réponse suivante :

Isabelle Grangaud ne mobilise pas moins de onze références savantes qu'elle décoche de son carquois comme des flèches pour exécuter un ouvrage s'adressant au public cultivé, comme en témoigne la collection au titre, j'en conviens, un peu ringard (*L'Aventure coloniale*), mais montée de main de maître par Bernard Lauzanne, l'un des quatre ou cinq rédacteurs en chef qui ont fait *Le Monde* de Beuve-Méry. C'est un procédé de légitimation on ne peut plus discutable. D'une part, s'abriter derrière de grands auteurs pour déconstruire un ouvrage en sollicitant la science en majesté. Par-dessus l'épaule d'Isabelle Grangaud, ce sont Michel de Certeau, Giovanni Levi et *tutti quanti* qui critiquent mon travail. D'autre part, reprocher à un auteur de ne pas avoir lu des ouvrages (trois en l'occurrence), qui sont sortis après la rédaction du livre objet du compte rendu me paraît pour le moins incorrect... De sorte que le compte rendu devient un prétexte pour exposer des postures historiographiques et faire état de lectures « branchées ». Il y a comme un détournement de finalité dans l'opération scientifique en cause. Le compte rendu consiste non plus à faire entendre la voix de l'auteur, mais la sienne.

Joue ici peut-être un effet de génération. Il me laisse de glace. Marguerite Yourcenar nous a appris que « tous les grands combats sont d'arrière-garde. L'arrière-garde d'aujourd'hui est l'avant-garde de demain ». J'ai vu de talentueux chercheurs modifier leurs manières de voir et de penser en traversant les micro-climats intellectuels qui se sont succédé dans le cénacle des « maghrébologues » depuis les années soixante : marxistes ouverts marchant au mode de production, gellnériens, geertziens, convertis à la micro storia, barthiens... Ce roulement de problématiques est très stimulant, mais incline l'agnostique ès sciences sociales que je suis à relativiser les ruptures épistémologiques et à me rallier au point de vue de Pauline de Beaumont – « un rien m'émue, mais rien ne m'ébranle » – dans ma conviction qu'il faut sortir de la dialectique de la célébration ou de l'exécration du fait colonial. Isabelle Grangaud, à mots couverts, susurre que je suis une tonalité néo-coloniale. Je ne suis pas ici en posture d'accusé. Je n'entrerai pas dans une controverse à ce sujet. C'est au lecteur de se faire une opinion, sous réserve de ne pas verser dans le procès d'intention. Je constate que mes ouvrages déplaisent également aux nostalgiques de la colonisation et à ses contempteurs invétérés. C'est sans doute qu'il m'arrive de penser historiquement là où ça fait mal.

Daniel RIVET

73. Présentation du dossier « Rencontres coloniales » sous la direction d'Isabelle Merle, *Genèse*, n° 42, 2001. Voir également les articles très fructueux de cette livraison qui illustrent ce propos.

Daniel PANZAC, *Les Corsaires barbaresques. La fin d'une épopée 1800-1820*, CNRS-éditions (coll. Méditerranée), Paris, 1999, 311 p.

La course maghrébine à l'époque ottomane a longtemps évoqué les méfaits de forbans sans scrupule semant la terreur en Méditerranée. Le phénomène a eu d'autant plus d'écho que les prises des corsaires étaient souvent humaines, donnant jour aux expériences de captivité et nourrissant des activités de rachat, l'une et l'autre étant des modes de contact qui connurent une certaine publicité. Le Maghreb de cette façon s'est dévoilé souvent aux yeux des Européens en ces occasions pour le moins sombres (une bonne partie des témoignages et sources « pré-coloniaux » ont cette origine). Ce, en dépit du fait que l'activité corsaire n'était pas le monopole des « Barbaresques » et que le principe d'un affrontement permanent entre les États des deux bords de la Méditerranée est à nuancer fortement. C'est ce que souhaite donner à voir Daniel Panzac à travers l'étude d'un moment particulier et ultime de l'histoire de l'activité maritime maghrébine.

Il est connu que la course maghrébine, active au XVII^e siècle et déclinante durant le siècle suivant, s'est ravivée de façon assez spectaculaire au cours des années 1790, à la faveur des guerres impériales européennes, et ce jusque vers 1820. Il est moins connu que cette activité s'est, au cours de ces décennies, un temps doublée de, voire a été remplacée par une activité commerciale et pacifique. Cette conversion devait être éphémère et la relance de la course qui suivit, favorisée par une politique européenne hostile au développement d'une marine marchande maghrébine et par le retour durable de la paix, devait figurer le dernier sursaut d'un rapport de force inégal sur la mer. Rendre compte des péripéties ayant marqué l'activité maritime alors, peut permettre de retracer les conditions et les étapes de son évolution, d'en apprécier la complexité et les modalités d'adaptation conjoncturelle.

C'est à cette enquête stimulante que D. Panzac paraît nous inviter, sur la base d'une documentation méditerranéenne qu'il annonce riche et variée. Le choix de l'objet est, en effet, porteur de promesses quant au renouvellement de l'historiographie du Maghreb à la veille de la conquête française de la Régence d'Alger, une historiographie qui, ainsi que le montre assez bien le contenu de la bibliographie présentée en fin d'ouvrage, est relativement pauvre. Renouvellement, en raison du point de vue que ce choix suppose d'une part : chercher à restituer les péripéties de cette courte période signifie ne pas se contenter d'une analyse *a posteriori*. Le fait de focaliser l'attention sur une série d'événements globalement non pris en considération jusque-là, souligne dans le même temps le caractère tout à fait incertain de la suite. À une histoire du Maghreb pré-colonial, où non seulement les jeux seraient faits d'avance, mais où toute la tension analytique résiderait dans la volonté de rendre compte de cette issue, se substitue la mise en perspective de données nouvelles suggérant même les potentialités d'un avenir différent. D'autre part, l'étroitesse de l'espace chronologique pris en compte ne laisse pas de place à une analyse de type macro. En effet, la non prise en considération des événements à l'étude dans les travaux antérieurs tenait au choix d'une échelle d'analyse globalisante, pour laquelle les incidences qui avaient pu marquer cette courte période de deux décennies apparaissaient insignifiantes. Au contraire, le choix de cet objet « petit » invite au pari d'une histoire au raz du sol : prendre en charge la portée heuristique de faits de détails, même minuscules,

observer les événements et les acteurs de près, en vue de saisir ce qu'un point de vue plus distancié ne permettrait pas d'appréhender, quant aux conditions complexes de l'évolution des choses alors.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la course, la deuxième au commerce maritime et la dernière à l'échec du développement de ce dernier. Mais ce qui à première vue peut paraître tenir de la mise en perspective d'une trame chronologique (primat de la course ; puis du commerce ; puis retour à la course), s'avère en réalité consister en un plan à entrées thématiques qui va finalement à l'encontre du projet annoncé. En effet, un tel choix d'exposition sacrifie le principe de l'enquête historique attentive au pourquoi et au comment du changement, au profit de la mise à plat de données pour lesquelles les articulations temporelles ne sont qu'un cadre anecdotique. En lieu et place de la reconstitution d'une chronologie fine permettant de saisir le sens des articulations entre les différents moments, une somme d'informations synthétiques, dont les données appartiennent souvent à des périodes antérieures au moment étudié, et parfois apparaissent très loin de l'objet très précis en principe à l'étude.

Chacune des deux premières parties est dominée par d'importants développements, sur un mode descriptif, visant à situer le phénomène qui de la course, qui du commerce maritime, tous deux maghrébins, sans que les liens entre l'une et l'autre ne soient clairement posés. Ainsi sait-on tout des différents types de navires qui composent les flottes maghrébines corsaires puis (entre 1808 et 1810) commerciales et dispose-t-on de l'énumération exhaustive de l'ensemble des équipages à bord des uns et des autres. Ces longs chapitres ne font souvent que rassembler en fait les données exposées dans les principaux travaux antérieurs sur le Maghreb ce qui donne à l'ensemble l'allure d'une synthèse disparate quant au temps et à l'espace considérés. Car la mise en perspective de ces informations s'avère peu éclairante : l'auteur se soumet en particulier à de consistants exposés sur la situation à la fin du XVIII^e siècle, au point que ce propos tend à dominer l'ouvrage ; or ces développements ne servent pas à la compréhension de ce qui caractérise l'activité maritime maghrébine de la période suivante. Au point que l'on peut se demander dans quelle mesure la courte période considérée de 1800-1820 n'est pas un prétexte à cette mise à plat synthétique. Et l'impression qui ressort de la lecture est que le propos sur l'histoire des États maghrébins n'est finalement que fort peu renouvelé, faute de choix délibérés de focales.

Le résultat relève pourtant d'une méthodologie tout à fait assumée, qui se situe dans la droite ligne d'une conception de l'histoire sûre d'elle-même, au risque d'oublier la raison et le sens de ce à quoi tend ce déploiement de connaissances : D. Panzac l'écrit lui-même dans l'introduction, la documentation disponible à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles a la qualité rare qu'elle offre l'occasion d'étudier la course « de manière sérielle ». Appliquées à une si courte période ces séries ne peuvent être que le résultat de décomptages qui permettent d'établir des courbes et des tableaux. Et ces représentations graphiques sont instituées en tant que lieux de lecture des évolutions qu'ils traduisent.

On peut s'interroger dans ce cas sur la validité d'une méthode généralement appliquée à l'analyse de données quantitatives couvrant de longues périodes. Le caractère apparemment pédagogique d'une courbe, ne peut en effet gommer la différence d'analyse qui existe entre la mise en perspective de

grands nombres et les conclusions que l'on peut tirer d'une comparaison entre des séries de nombres s'élevant à quelques unités ou dizaines, sur des périodes de quelques mois ou années. D'autant que les croisements entre séries de chiffres ne sont ici pas de mise, ni les correspondances de ces résultats chiffrés avec les données conjoncturelles. Enfin, les chiffres font tout à la fois office de résultats d'enquête de la réalité, d'explication causale et de preuve analytique : la variation des chiffres dans le temps témoigne de changements mus par des conjonctures appropriées en même temps qu'elle traduit la mise en œuvre de stratégies élaborées en connaissance de cause. C'est, par exemple, ce que l'auteur montre, à propos de la fortune commerciale de cette famille d'armateurs de Jerba que sont les Ben Yûnis. Celle-ci est approchée à partir de l'étude précise des destinations de ses navires, à deux périodes différentes, 1783-1792 et 1800-1803. Les chiffres montrent qu'alors que dans un premier temps le Maghreb et l'Empire ottoman sont des destinations privilégiées, les ports européens prennent ensuite très clairement le pas. Et l'auteur de souligner la capacité de cette famille à comprendre « les possibilités inédites d'extension » et « à saisir l'occasion unique » qu'offrait alors la conjoncture (d'un commerce européen défaillant, compte tenu des guerres) (p. 197). Finalement, la mise en lumière des transformations de l'activité maritime maghrébine dans les deux premières décennies du XIX^e siècle, qu'elle soit appréhendée depuis ce qui relève du choix des acteurs ou depuis ce qui apparaît être la conjoncture économique d'alors, se résume à une série de chiffres différentiels, qui constituent aussi bien le point de départ que le point d'arrivée de l'analyse.

Cet usage des données chiffrées n'est pas le seul problème quant aux options méthodologiques de cet ouvrage. Un autre biais est relatif à la nature des sources et à l'usage qui en est fait. Celles-ci proviennent en fait essentiellement de fonds européens (archives portuaires et consulaires en particulier). Les sources d'origine maghrébine par comparaison sont des documents traités de seconde main, l'auteur ayant généralement travaillé à partir de corpus pré-constitués et traduits. Or, si la partialité de la documentation n'est pas en elle-même trop préjudiciable pour l'étude, en particulier celle d'un objet aussi mal connu que le Maghreb à cette époque, en revanche elle ne peut que souffrir d'un usage des sources qui ne ferait pas la part de leur rapport relatif avec ce qu'elles sont censées traduire de la réalité. S'il peut paraître grossier par exemple que les noms de Maghrébins soient retranscrits sous une forme très déformée, il est problématique et représentatif de la démarche globale que l'on doit constater que ces transcriptions incertaines procèdent uniquement du fait que l'auteur les a extirpé de sources européennes. On est en effet en droit de se demander dans quelles conditions les données documentaires ont été produites, ce à quoi l'ouvrage ne répond pas. De même, on comprend que dans l'ensemble des archives portuaires de Marseille, les plus utilisées, D. Panzac a procédé à des découpages visant à détacher les informations relatives au trafic maritime proprement maghrébin, mais sans que soit mesuré ce qu'il représente au vu de l'ensemble.

Dans le même temps, certains préjugés sont réifiés, qui ne sont pas semblables sans liens avec l'absence d'une interrogation approfondie sur l'origine des sources. Ainsi peut-on lire (p. 43) « la course tient une place considérable dans les régences barbaresques », alors que le caractère très marginal de cette activité a été depuis longtemps souligné et que tout montre, y compris dans les propres recherches de l'auteur, qu'elle ne mobilise au contraire qu'une

société très étroite. Sur ce point, l'auteur semble bien être abusé par une vision exclusivement européenne du phénomène qu'il étudie. Ce dont le terme « barbaresque » repris dans le titre est finalement l'ultime témoignage : le mot n'est en effet utilisé que par les Européens jusqu'au début du XIX^e siècle, et renvoie à une entité qui n'a de cohérence que de ce point de vue de la rive nord de la Méditerranée.

Reste que l'on est sensible à la mise en exergue d'un univers, celui de la mer, au sein duquel s'affirment des situations de contacts particuliers qu'il faudrait davantage prendre en compte pour l'étude des sociétés maghrébines d'alors.

On regrettera que l'auteur n'ait pas poussé davantage les approches propographiques auxquelles se prêtaient pourtant une partie des sources qu'il mobilise. Des sources qui permettent d'étudier « l'activité maritime des régences maghrébines de manière personnalisée » (p. 6) et dont on sent bien qu'elles exercent sur l'auteur une certaine fascination. Il n'hésite pas à restituer longuement les témoignages susceptibles d'éclairer l'univers quotidien des hommes, auquel l'ouvrage tente de faire une certaine place : « la course au quotidien », ses « aléas », sont quelques-uns de ces paragraphes qui s'essayent timidement à donner de la voix à des hommes qui par-delà le folklore, apparaissent transparents. Il aurait fallu mobiliser un savoir sociologique auquel l'auteur, en dépit de deux chapitres (2 et 8) consacrés aux hommes impliqués dans des activités maritimes (« les acteurs », nous dit-il), ne fait pas appel.

On retiendra pourtant, qu'au-delà de l'image sans nuance de la société bigarrée et incertaine qu'évoquent inmanquablement corsaires et marins « barbaresques », l'expérience de la mer n'est pas sans incidence par les contacts qu'elle induit entre les hommes d'horizons divers. Des contacts qui, transcendant les clivages religieux, ethniques, linguistiques, s'exercent tant dans les ports qu'à même les navires. Ce que dévoile la composition des équipages, ce dont témoignent les enregistrements effectués par les autorités portuaires ; autant de sources précieuses qui brouillent des frontières trop vite érigées. En choisissant pour terrain d'analyse la Méditerranée, on aurait pu s'attendre à ce que Daniel Panzac ait eu ce parti pris. Il ne fait finalement que suggérer sa pertinence.

Olivier PINSON

Leïla BLILI TEMIME, *Histoire de familles. Mariages, répudiations et vie quotidienne à Tunis, 1875-1930*. Tunis, Script, 1999, 278 p.

Si l'on en croit l'introduction, la thèse de départ de cet ouvrage est à la fois critique et généreuse. Généreuse dans la mesure où, à l'origine de ce travail se trouve la volonté d'instruire une réflexion nouvelle sur l'histoire des femmes dans le passé de la société tunisienne. La période retenue dans cette perspective, fin du XIX^e siècle-début du XX^e, correspond à un passé à la fois proche et lointain, qui représente un moment de changements remarquables liés à une nouvelle conjoncture économique et politique caractérisée par les pressions européennes, qui débouchera à partir de 1881 sur l'instauration d'un Protectorat. Et si finalement l'espace familial est privilégié c'est, selon Leïla Blili, pour mieux observer, au plus près, les femmes qui l'occupent et leur environnement social.

La mise en perspective d'un tel objet s'accompagne pour l'auteur d'une nécessaire mise en cause de deux types d'approches jusque-là les plus pratiquées, ethnologique et juridique, qui, mues par un point de vue euro-péo-centriste et normatif, ont contribué à délivrer une vision très statique, et finalement peu vraisemblable, de l'institution familiale dite « traditionnelle » des sociétés maghrébines. En alliant à la discipline historique les apports de la sociologie et de l'anthropologie, l'auteur se propose de rendre compte d'une image plus complexe et vivante d'un tel objet ; une orientation affichée dans le titre par le choix d'un pluriel apposé à ces familles dont LB se propose de rendre compte de l'histoire.

Ces propositions stimulantes n'auront cependant pas de traduction concrète : cette *Histoire de familles* reste enfermée dans une approche qui ne permet pas d'expurger les lourdeurs normatives dont l'auteur disait vouloir s'émanciper. De ce point de vue, les extraits du Coran qui ornent en exergue chaque partie de l'ouvrage sont représentatifs : outre qu'ils réfèrent au débat lancinant, et par avance tranché, qui émaille l'ouvrage, de savoir qui de l'islam ou plus certainement du fond culturel méditerranéen est responsable du caractère patriarcal (et donc discriminatoire à l'égard de la gent féminine) de la société (question à laquelle les réponses apportées sont en tout point semblable à celles proposées il y a longtemps déjà par Germaine Tillon⁷⁴), ces exergues coraniques incarnent la difficulté de Leïla Blili à s'abstraire de penser la famille autrement que comme une construction normative, qui fait totalement écran à l'appréhension de ce qui « fait » alors famille. D'autant que, dans bien des cas, la référence coranique annihile finalement toute la valeur heuristique des sources mobilisées.

C'est ce dernier point, la question des sources, que je discuterai de préférence d'abord, dans la mesure où il apparaît que résident dans le rapport aux sources de l'auteur tout à la fois les impasses de ce travail et les ferments des véritables innovations dont il aurait pu être porteur.

Quelle est la nature des sources qui sont à la base de ce travail ? La documentation utilisée est présentée de façon très lapidaire dans la dernière page de l'introduction, si lapidaire qu'aucune précision n'est donnée quant aux institutions au sein desquelles elles ont été produites et à partir de quelle période, quant au contenu détaillé ou à l'importance relative des fonds. L'identification même des sources, « actes de habous », « registres de notaires » et de « tribunaux du shar' », est rendue inaccessible à tout non-spécialiste du monde arabe, voire du Maghreb, faute de définition circonstanciée de tels intitulés. Et même les maghrébisants peuvent se demander à bon droit de quoi procède cette division des fonds archivistiques, qui ne va absolument pas de soit : ne s'agit-il pas en effet dans les trois cas de l'œuvre de la même institution juridique ? Aussi la division des fonds procède-t-elle d'un classement postérieur ou reflète-t-elle une certaine organisation institutionnelle ? L'absence d'une telle présentation, si elle n'avait pour conséquence que d'égarer quelque peu le lecteur, ne serait qu'un problème de forme. En revanche l'économie d'une réflexion sur l'origine et le contenu des sources a des conséquences plus importantes quant à leur usage même dans le dispositif analytique.

74. G. Tillon, *Le Harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1966.

Aucune interrogation n'est formulée sur le contexte historique de l'élaboration de cette documentation et de la particularité des fonds correspondant à la période étudiée, soit 1875-1930. Cela revient à se priver d'une mise en perspective des changements importants qui affectent précisément cette période, ce dont il n'est jamais rendu compte de façon circonstanciée. La pertinence de la périodisation est d'ailleurs si peu abordée dans l'ouvrage que l'on en vient à se demander si, en fait, ce n'est pas tout simplement l'existence même du fonds qui l'a imposée, autrement dit si l'espace chronologique retenu n'est pas finalement un alibi en vue d'exploiter ces sources. En effet, tout suggère que le choix du sujet n'est pas étranger au fait qu'une partie de cette documentation prend naissance précisément dans ce dernier quart du XIX^e siècle, au moins en ce qui concerne les registres de notaires, sur les données desquelles s'appuient les développements de la plupart des parties de l'ouvrage (soit « le mariage » (partie II), « la famille conjugale » (partie III), et « famille et répudiation » (partie V)), et qui nourrissent globalement toutes les bases de données constituées par l'auteur. Or, en ne rendant pas compte des conditions précises dans lesquelles émerge cette élaboration scripturaire, l'auteur ne se prive pas seulement d'une mise en perspective quant à la représentation effective du matériel, et à sa capacité à rendre compte de la réalité. Elle se prive aussi d'une mise en contexte des pratiques signalées par les sources, qui est tout à fait cruciale dans la perspective de les rendre intelligibles. En effet, le rôle réservé aux sources s'en trouve d'autant plus limité : l'analyse ne part pas de leur contenu comme base de la recherche, mais mobilise un ensemble de référents normatifs atemporels (le coran, les règles de droit islamiques ou les règles coutumières) à partir desquels le contenu des sources est jaugé. C'est ainsi que pour une part, la documentation est mobilisée à titre d'illustration d'un propos qui la dépasse en fait ⁷⁵. Plusieurs passages montrent cet usage illustratif : dans les chapitres consacrés aux différents types de divorces existants, par exemple, ou encore aux motifs ouvrant droit au divorce (partie V). Non pas que les écarts à la règle soient ignorés : ils peuvent être signalés mais en tant que relevant de l'anormalité, précisément de l'aberration, selon le concept qu'utilise l'auteur pour qualifier les alliances matrimoniales dérogeant à la règle d'endogamie. Quelques cas de « mariages aberrants » sont ainsi répertoriés, repérés comme « des cas d'insoumission au choix du groupe » ; ils concernent une alliance avec une affranchie noire dans un cas, avec des Françaises dans les autres. On voit bien comment, en vertu de ce qu'elles contreviennent à la logique dominante, ces « aberrations » sont postulées comme telles indépendamment du contexte. Alors que, dans le même temps, ces expériences singulières donnent au contraire à penser de quelles façons l'institution matrimoniale, toute engoncée qu'on puisse prétendre qu'elle soit dans des impératifs normatifs, est en réalité constamment travaillée par la conjoncture. Ces mariages ne sont aberrants que du point de vue étroit de la « règle de l'endogamie », catégorie savante qui ne peut réduire, à sa seule dimension, la réalité complexe des expériences sociales. Par contre, ils rappellent à bon droit la prégnance politique et

75. Sur l'usage illustratif que constitue la source qualitative et les « effets de réels », sans pour autant que lui soit accordé un statut de preuve, voir M. Gribaudi, « Echelle pertinence, configuration », in J. Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard-Le Seuil, 1996, p. 116 et sv.

économique, européenne à cette époque, et les contacts que cette situation a pu engendrer. De ce point de vue, les manifestations de ces « signes d'individualisme naissant » et de « modernité », qu'incarneraient ces destins singuliers, apparaissent très opportunistes, et pour l'analyste pourraient constituer le point de départ d'un questionnement autrement plus fructueux sur les pratiques sociales d'alors.

Les événements à l'échelle internationale ne sont pas seuls, causes de possibilités nouvelles. Ainsi, l'auteur analyse l'identité des mandataires des femmes à leur mariage, pour constater que ceux-ci ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit pour les femmes d'un premier mariage, ou qu'elles sont préalablement veuves ou divorcées (p. 79-81). Dans le premier cas, les mandataires appartiennent essentiellement au petit cercle familial des agnats (avec une nette domination des pères). Par contre les divorcées et les veuves ont fortement tendance à se représenter elles-mêmes ou à être représentées par des personnes n'appartenant pas à leur famille. Pour LB, cette disparité est liée au fait que les femmes ayant été mariées une première fois ne sont plus qu'une « marchandise dépréciée dans ce marché d'offre et de demande que constitue le mariage ». On retiendra au contraire que l'on voit là précisément les femmes dans leur capacité et leur latitude à faire usage de leurs droits dès lors que ces droits existent : alors que, relevant juridiquement, lors d'un premier mariage, d'un statut qui ne leur reconnaît pas la possibilité d'opiner quant au choix d'un époux (statut du *jabr*), elles en sont émancipées en tant que veuves et divorcées.

D'une façon générale, nombreux sont les exemples donnés par l'auteur pour illustrer les rapports étroits à « la règle », que celle-ci soit suivie ou au contraire contournée, qui pourraient constituer à l'inverse le départ d'une analyse des possibilités multiples de faire, et des raisons variées de dire. En effet, la documentation montre en premier lieu des pratiques sociales et des usages des normes – bien plus que la soumission, ou l'insoumission, au dictat tout puissant de règles préétablies qui, quoique *a priori* familières à l'analyste, ne sont pas nécessairement celles auxquelles précisément les acteurs font référence.

Si la périodisation de l'étude n'est que très peu prise en compte dans le processus d'analyse, les choses sont un peu différentes en ce qui concerne son cadre urbain. Tunis fait l'objet d'un chapitre préliminaire. Pourtant, une autre difficulté relative à l'analyse réside dans la nature des catégories utilisées pour appréhender les acteurs sociaux que les sources mettent en scène, les habitants de la ville. Or, ces classifications sociales qui, de l'aveu même de l'auteur, ne couvrent que très partiellement la population de la ville, se fondent sur des éléments sommaires et dont la pertinence est discutable. Deux éléments seulement, le métier et le nom, permettent à l'auteur de définir des groupes sociaux distincts, le premier entendu comme indicateur de richesse et le second comme critère ethnique. Ce dernier élément, en particulier, autorise l'auteur à diviser tout de go la population urbaine entre les « baldi », citadins, et les « brâyniya », étrangers, soit entre notables urbains et « population d'origine tribale et villageoise », et à faire de cette division la grille d'approche privilégiée des comportements sociaux. Sans prendre garde que cette classification par le nom ne préjuge pas, dans les faits, de la nature ni du degré de l'enclage urbain des individus.

Ainsi, à propos, par exemple, de recours féminins en vue de contrecarrer un mariage contracté à l'insu des demandeuses (p. 65 et suiv.). L'auteur, constatant que fort peu d'entre elles appartiennent à la catégorie des « baldi » (2 sur 12), peut y voir « le caractère très peu urbain de cette réaction ». Cette interprétation systématique l'amène à rendre compte, de façon paradoxale, d'une ville dominée par des pratiques non urbaines. Partant en effet d'idées reçues relatives à ce que sont les pratiques urbaines, dont elle ne peut pourtant, à travers sa documentation, rendre compte, l'auteur ne met pas pour autant en cause la teneur de ces pratiques. Aussi, peut-elle écrire par exemple, « en milieu urbain l'établissement du contrat de mariage est socialement obligatoire. On laisse aux classes populaires et aux familles rurales le soin de se marier selon la coutume » (p. 77), sans mesurer qu'à ce compte, les pratiques urbaines en ville sont finalement ultra minoritaires.

Or, n'aurait-on pas là plutôt les moyens d'appréhender, par-delà la vulgate d'une certaine idéologie urbaine dominante à caractère discriminatoire et fondée sur ces critères ethniques et sociaux, des pratiques proprement urbaines, parce que peut-être même « populaires » ? Il semble qu'interroger la documentation sous cet angle enrichirait autrement les approches de la famille et de la société en milieu urbain. Côté femmes en particulier : ces « insoumises », pas toujours « cloîtrées », sachant jouer de sociabilités extra familiales et des règles du jeu social (aptitudes que l'auteur situe d'emblée du côté de l'espace rural), pourraient éclairer autrement les pratiques féminines, et plus, les identités féminines de la ville, celles dont LB déplore au bout du compte l'absence.

Paradoxalement, en effet, alors que cette étude avait pour objectif initial de traiter de la population féminine dans le passé, le livre s'achève sur un chapitre qui s'interroge sur son silence, « Partie VI, Femmes et enfants : muets de l'histoire ? ». Il semble qu'il faille en imputer en premier lieu la responsabilité à l'approche qui en a été faite, qui a concouru à l'évanouissement de l'objet. Peut-être moins d'ailleurs l'approche de l'objet que le traitement réservé aux sources. C'est aussi que, nonobstant leur réelle richesse, celles-ci sont ingrates. Compte tenu du caractère très lapidaire de l'information qu'elles recèlent, elles nécessitent un réel travail préalable de mise en perspective du contenu. Or, la générosité du projet de LB, cherchant à identifier via la sociologie et l'anthropologie de nouvelles voies d'accès à ce passé si mal connu, a eu pour contrepartie de perdre un peu de vue les exigences d'un projet proprement historiographique, soit l'appréhension d'un terrain bien particulier, et dans ce cas ardu, celui des sources archivistiques.

Isabelle GRANGAUD

Miriam HOEXTER, *Endowments, Rulers and Community. Waqf al-Haramayn in Ottoman Algiers*, Leyde, Brill, 1998, 188 p., index.

On sait que dans les pays musulmans, une manière de manifester son attachement aux « deux villes saintes » (*alHaramayn*) de La Mecque et de Médine était d'établir des fondations inaliénables (*babûs* ou *waqf-s*) à leur profit. Les établissements de rapport de ces fondations (propriétés foncières ou immobilières) étaient gérés par une institution – connue sous le nom de *Waqf al-Haramayn* – qui assurait la distribution de leurs revenus vers les

bénéficiaires des villes saintes. On sait aussi que les *waqf*-s sont, en principe, une fondation pieuse (*khayrî*), une manière de redistribuer les richesses aux membres de la société qui en sont dépourvus, mais que cette institution a souvent été aussi utilisée pour attribuer un héritage à des personnes autres que celles prévues par le droit musulman. Il y eut donc des *waqf*-s familiaux (*abli*), qui ne consignérent la dotation au profit d'une œuvre charitable qu'à l'extinction de la descendance du bénéficiaire désigné. Souvent, cet ultime bénéficiaire fut le *Waqf al-Haramayn*, d'où, au fil du temps, la constitution d'un patrimoine considérable. Car ces biens ne concernaient pas seulement des possessions d'Alger ; un type de revenus, appelé « les victoires en l'honneur de Dieu, les donations de bienfaisance et les fondations des villages » (*al-futûhât al rabbâniyya wa nawâfil al-khayrât wa awqâf al-qurâ*) consistait en dotations de biens établis en *waqf* dans les villes et villages autres qu'Alger au profit des villes saintes. Il pouvait aussi s'agir de revenus de la course (esclaves et biens en nature). Quoiqu'il en soit, le but de leurs administrateurs était avant tout d'accroître le patrimoine de ces *waqf*-s.

Miriam Hoexter qui, à partir de registres éparpillés dans différents fonds d'archives, a reconstitué le puzzle du *Waqf al-Haramayn* d'Alger, date ses débuts des années vingt et trente du ^{xvii}e siècle et considère qu'en fait il ne fut bien établi, et considéré comme une des institutions publiques les plus importantes d'Alger, que dans le courant du ^{xviii}e siècle. Cette période correspond à la transition entre le gouvernement des pachas triennaux et celui des gouvernants locaux, les deys. Une fois cette institution bien en place, tous les groupes sociaux, et particulièrement le groupe au pouvoir des Ottomans – les administrateurs civils comme les militaires – s'y impliquèrent. Cette institution concerna à la fois les membres de l'*ocak*, représentant l'autorité de la Sublime Porte, et les élites locales ; ainsi, dès 1630, son administration fut assurée par une équipe de quatre personnes : deux officiers de l'*ocak* algérien et deux administrateurs locaux (souvent d'origine andalouse), garants des détails techniques de la gestion. À la fin de l'époque ottomane, les *Haramayn* étaient devenus l'institution la mieux dotée des fondations algériennes.

Les revenus de quatre mosquées algéroises passèrent sous le contrôle de la gestion des administrateurs du *Waqf al-Haramayn*. La première fut fondée en 1685 par Husayn Pacha Mizmûrtû (Mezzo Morto), corsaire qui régna à Alger de 1683 à 1689. Il était stipulé dans les clauses du document de fondation que les revenus de la mosquée seraient dévolus, une fois les frais de la dite mosquée couverts, aux pauvres des villes saintes du Hedjaz. Mais il ne faut pas croire que cette institution générait un flux de richesses de la Régence au Hedjaz. Elle était en effet chargée de la gestion d'un certain nombre de « dossiers » comme celui des captifs de la course (soit du rachat des captifs musulmans, soit de l'entretien des captifs chrétiens). De même, les fondations étaient souvent complexes (les établissements de rapport étaient dévolus à l'entretien de plusieurs fondations pieuses) et l'auteur compare l'institution algéroise avec son équivalent stambouliote : *evqaf-i harameyn*. Laquelle ne se limite pas à l'entretien de fondations pieuses dans les villes saintes, mais à une foule d'autres établissements religieux, charitables ou dévolus à l'éducation, dans la capitale et dans les provinces, et dont la gestion est finalement confiée à un des personnages les plus importants du pouvoir ottoman : l'eunuque, chef du harem sultanien.

À partir de 1758, une catégorie supplémentaire de fondations apparut dans les registres des revenus d'*al Haramayn* : les fondations établies pour les pauvres, les victimes de la course et pour remplir un certain nombre de fonctions religieuses (lecteurs de Coran, enseignants de madrasas, muezzins... ou personnes faisant le pèlerinage à la place du fondateur). La motivation des fondateurs comme des autorités politiques était d'assurer le futur : une sujétion à une administration telle que celle-ci donnait plus de chance de conserver un bien qu'une gestion strictement privée d'autant plus que le modèle était stambouliote. On comprend ainsi que les bénéficiaires n'aient pas toujours été dans les villes saintes du Hedjaz.

Alger devint la base d'une flotte de corsaires au début du xvi^e siècle, et les chefs de cette flotte devinrent les leaders politiques du pays. Ceci à la période où la ville accrut considérablement sa population, passant de 20 000 habitants au tout début du siècle à 60 000, plus 25 000 captifs chrétiens en 1580. Dans la première moitié du xvii^e siècle, Alger atteint le pic des 100 000 habitants. Cette croissance donna à la ville un immense potentiel de nouvelles fondations, d'autant plus que le régime des propriétés de la campagne environnante permettait de les établir en *habûs*, elles aussi. En même temps, c'est l'époque de terribles épidémies qui furent la cause de l'extinction d'un certain nombre de familles. On comprend alors que, nombre de testaments ayant donné comme dernier bénéficiaire les *Waqf al-Haramayn*, cette institution accrut alors son capital : l'institution des *Haramayn* devint l'une des plus richement dotées d'Alger. Miriam Hoexter, propose une étude quantitative de cinq registres de revenus de ces *waqfs* (le premier et le dernier portant sur la première (1667) et la dernière (1830) années de la période étudiée, et les trois autres (1692, 1752-54, 1798-1807) pris au hasard de la bonne conservation des registres). Elle montre comment ses revenus augmentèrent par l'acquisition d'établissements de rapports et par des legs passant, en moins de deux siècles, de 182 à 1748 établissements de rapports. L'auteur étudie ces établissements, qui peuvent être des propriétés rurales ou urbaines ainsi que des fabriques artisanales et industrielles. Elle fait remarquer que le niveau des revenus des *waqfs* a un rapport avec la taille de la ville concernée et le nombre de ses habitants mais aussi, avec le déclin démographique : une forte mortalité, des familles qui s'éteignent et la clause qui transmettait un legs au *waqf* devient exécutoire. En ce qui concerne les *Haramayn*, l'excellence de leur administration comme les incitations de l'État à y « investir » devaient être des facteurs spécifiques encourageants.

M. H. étudie enfin ce qui est le but ultime de ces fondations, à savoir leur rôle de bienfaisance et d'utilité publique. Le premier était l'aide aux pauvres des villes saintes. Ce projet de bienfaisance était réalisé par l'envoi annuel de mille cent à mille cinq cents dinars *sultânî*. Cet or partait d'Alger en grande pompe avec la caravane du pèlerinage. Ce départ était l'occasion d'une cérémonie, en présence des quatre administrateurs du *waqf* et des dignitaires de la ville. La somme était divisée en dix et confiée devant témoins à dix personnes, dûment enregistrés, chargés de mener ce trésor à bon port. Les pauvres bénéficiaires étaient consignés dans des listes. Des requêtes avaient en effet été envoyées des villes saintes au pacha d'Alger. En fait de « pauvres », il s'agissait surtout de personnel gardant les lieux saints et les entretenant, quelquefois ayant à voir avec les pèlerins maghrébins. Une planification précise

de toutes les opérations montre l'implication des autorités d'Alger dans ce transfert de fonds. Le second était l'entretien des quatre mosquées ottomanes : Hasan Pacha, 'Alî Pacha, Khidr Pacha et 'Abdî Pacha (salaire des personnels et fourniture de produits tels huile d'olive, cire, nattes ou tapis...). Le secours aux pauvres d'Alger était un autre de ces buts. Il s'agissait soit de la population autochtone nécessiteuse, soit des captifs chrétiens. La distribution se faisait de façon assez informelle, dans la rue, sans listes d'attributaires (quelques grabataires étaient secourus chez eux).

L'étude de M. Hoexter comble heureusement une lacune. Si l'on connaissait l'existence de l'institution qu'est le *Waqf al-Haramayn*, on n'avait que peu de connaissance sur les modalités pratiques de leur gestion. Ce travail apporte non seulement des éclaircissements sur les fondations inaliénables mais aussi sur Alger et sa région à l'époque ottomane. Ainsi, cette étude donne un éclairage nouveau sur les relations pouvoir local-pouvoir ottoman. Un regret néanmoins : pas la moindre carte localisant les établissements de rapport et les fondations pieuses. C'eût été une belle façon de montrer les flux de richesse d'un quartier à l'autre de la ville ou, plus encore, de la campagne vers la ville. Malgré ce point, cette recherche, portant sur une institution musulmane ancrée dans la vie économique d'un pays donné, est le type d'étude qui permet de ne pas instaurer une dichotomie entre norme et pratique, et de voir comment les deux aspects, au sein même d'une institution revendiquée par l'islam, sont liés. Cet enjeu majeur de la collection de Brill *Studies in islamic Law and Society*, est ici heureusement atteint.

Sylvie DENOIX